

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**

MEMOIRE D'ETUDE

*La politique patrimoniale
de la Bibliothèque Municipale de Lyon*

Céline DUMONT

*sous la direction de Pierre GUINARD,
Conservateur du fonds ancien
de la Bibliothèque Municipale de Lyon*

1992

**Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques**

**Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque**



MEMOIRE D'ETUDE

*La politique patrimoniale
de la Bibliothèque Municipale de Lyon*

Céline DUMONT

*sous la direction de Pierre GUINARD,
Conservateur du fonds ancien
de la Bibliothèque Municipale de Lyon*

*stage effectué à la Bibliothèque Municipale de
Lyon, du 14 avril au 11 juillet 1992,
sous la responsabilité de Jean-Louis ROCHER,
conservateur en chef*

1992
DCB
44

1992

Rappel du titre et de l'auteur du mémoire

RESUME : En quoi consiste le patrimoine de la Bibliothèque Municipale de Lyon ? Nous devons reconnaître qu'il n'existe pas de politique clairement définie à ce sujet. Le Fonds Ancien et la Documentation Régionale sont concernés, mais aussi les ouvrages du Fonds Général, les collections de la discothèque et de la vidéothèque. Comment concilier conservation et communication, et faire connaître au public les richesses nationales ? La solution semble être le développement des Bibliothèques Régionales.

DESCRIPTEURS : conservation, bibliothéconomie, médiathèque.

ABSTRACT : What exactly are the patrimonial collections of the City Library of Lyon ? First of all we must acknowledge that there is no clear policy as far as this subject is concerned. Not only must we mention the old books and the specific documentary archives about Lyon and the Rhône-Alpes region, but the collections of the XIX-XXth centuries, and those of the multimedia library as well. What should be done to conciliate preservation and communication, and to make national collections known ? The best solution seems to be the creation of regional libraries in France.

KEYWORDS : document preservation, library activity, media center.

TABLE DES MATIERES

INTRODUCTION :

qu'est-ce que le patrimoine ?.....	2
historique de la bibliothèque.....	6

PREMIERE PARTIE :

REPERAGE DES ACTIVITES PATRIMONIALES.....	8
1 - les sources.....	8
2 - le personnel.....	8
3 - l'état des fonds.....	9
LE FONDS ANCIEN.....	9
LA DOCUMENTATION REGIONALE.....	16
LE PATRIMOINE DES XIXème-XXème siècles	
dans le fonds général.....	20
LA VIDEOTHEQUE ET LA DISCOTHEQUE.....	25

DEUXIEME PARTIE :

PERSPECTIVES D'UNE POLITIQUE PATRIMONIALE.....	27
conserver/communiquer.....	27
la départementalisation.....	34
l'avenir de la discothèque.....	37
l'avenir de la videothèque.....	38
la mise en valeur du patrimoine.....	39

CONCLUSION :

VERS UNE POLITIQUE REGIONALE.....	46
-----------------------------------	----

BIBLIOGRAPHIE.....	50
--------------------	----

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	52
------------------------------	----

AVANT PROPOS

Ce mémoire a été rédigé à l'occasion d'un stage effectué à la Bibliothèque Municipale de Lyon, du 14 avril au 11 juillet 1992. Je tiens à remercier M. Jean-Louis Rocher, conservateur en chef de la bibliothèque, pour son accueil et ce qu'il a mis en oeuvre afin de faciliter mon intégration dans la vie de son établissement. Mes remerciements s'adressent aussi à tout le personnel de la bibliothèque centrale de la Part-Dieu et des annexes, et plus particulièrement à Mesdames et Messieurs les conservateurs : M. Guinard, M. Parguez, Mme Weber, M. Coisy, M. Herzhaft, Mme Boyer, M. Ducharme, M. Michalet, et M. Bazin. Je n'oublie pas non plus ce que je dois à M. Gennerat qui m'a aidée pour la mise en forme de ce mémoire, m'initiant ainsi aux ressources cachées du traitement de texte.

INTRODUCTION

On remarque un peu partout l'absence de politique patrimoniale clairement définie en tant que telle : la part accordée à cette question est difficile à chiffrer, tant au niveau du personnel que des moyens disponibles. Aussi surprenant que cela puisse paraître, la vocation première d'une bibliothèque est d'avoir une action patrimoniale et pourtant personne n'est chargé explicitement d'une telle mission. Affaire de tous ? Certes. Mais ne coure-t-on pas le risque d'une dissolution excessive, voire d'un oubli, comme c'est souvent le cas pour ce qui semble évident et donc inutile à formuler ? Le débat en est encore, bien souvent, au stade d'interrogation sur la nature et l'intérêt du patrimoine.

QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?

Patrimoine, un mot à la mode qui désigne des réalités diverses. A l'origine, le patrimoine, ce sont les biens dont on hérite, d'un point de vue juridique et social, d'où cette notion de bien collectif fixe dont le possesseur transitoire assume les devoirs de maintenance et d'indivisibilité à l'égard de son ascendance et de sa descendance. Le patrimoine, c'est donc le durable au sein du changement. Une notion d'accumulation, et par conséquent, de conservation, associée à celle de patrimoine dans notre culture occidentale, contrairement à d'autres cultures où l'on reproduit à l'identique après destruction et élimination matérielle.

Le patrimoine, un bien qui nous possède autant qu'un bien que nous possédons. Sous l'Ancien Régime, la monarchie exerce un droit régalien de conservation, surveillance et enrichissement du patrimoine. Un décret de 1792 charge l'Etat de "*préserver honorablement*" la mémoire commune. Concrètement, il s'agit de gérer les confiscations de l'époque, soit 10 à 15 millions de manuscrits et d'imprimés. L'importance qu'on accorde au patrimoine a été renforcée au XIX^{ème} siècle par un attachement nostalgique aux formes du passé caractéristique d'alors : on a ressenti comme un besoin d'asseoir et d'illustrer la mémoire collective déclarée bien national à la Révolution. Les fonctions de conservation et de transmission, de protection et de mécénat qui incombent à l'Etat, ainsi que celles de redistribution sociale et spatiale des biens culturels qui

apparaissent au XIX^{ème} siècle, sont les fondements d'une politique culturelle publique.¹

Traditionnellement le patrimoine d'une bibliothèque désigne le Fonds Ancien, le Fonds Régional, les fonds spécialisés, et désormais on s'interroge sur les documents du XIX^{ème} siècle : on perçoit ainsi le lien qui existe avec la notion de passé. Pourtant, depuis 1975, un élargissement, sensible maintenant, même s'il fut timide au début, de ce que comprend le terme patrimoine, est à noter. Comment expliquer une telle évolution ? Mutation sociale et démocratisation de l'écrit, approche historique des "nouveaux" médias tels la presse ou la radio, apparition de nouveaux supports de la communication et de l'information tels l'audiovidéo. A été ainsi mise en évidence une donnée nouvelle : le patrimoine, ce ne sont pas seulement les manuscrits !

Quelle est la vocation première de la bibliothèque ? Lieu de mémoire, ou boulangerie du pain de l'esprit ? Hésitation qui ne date pas d'aujourd'hui. Il semble en fait que la bibliothèque ait à répondre à une triple attente : la collecte, le traitement et la communication de tout document manuscrit ou imprimé, et quelque soit le support, qui offre un intérêt présent ou futur. On a reconnu, à la lumière de l'évolution qui s'est faite ces 15 dernières années, qu'il n'y avait pas de rupture entre la conservation du patrimoine ancien - lié à l'idée d'héritage - et l'acquisition de documents contemporains qui sont le patrimoine de demain puisqu'il faut laisser quelque chose aux générations suivantes. Le problème est évidemment de savoir dans quel objectif on accroit ces richesses nationales : pour conserver ? pour communiquer, c'est à dire assurer un service ? Interviennent aussi les paramètres de gestion de tout bien et les impératifs économiques.

Le métier de bibliothécaire est aussi marqué par cette hésitation quant à ses objectifs, et une évolution sensible au cours des temps. Jean-Pierre Rioux a pu distinguer trois lignes politiques² : la première est la politique monarcho-patrimoniale qui a eu ses heures de gloire sous l'Ancien Régime ; la seconde est libéro-créative et on regrette sa quasi inexistence : faute de volonté et de soutien de la part des pouvoirs publics, la création reste très peu associée à la conservation. La troisième ligne correspond aux principes démocratiques, dans l'optique de faire de la

¹ Voir *L'évolution des politiques culturelles et les métiers de la bibliothèque* par Jean-Pierre Rioux. In : Bulletin d'Information de l'Association des Bibliothécaires Français, n°152, pp.42-50.

² Idem.

bibliothèque le réceptacle et le lieu de communication du patrimoine. Charles Sutrac³, dans "*De l'orientation des bibliothèques modernes*" en 1907, avertissait déjà que le bibliothécaire devait travailler pour le public et soulignait une grave erreur : faire de celui qui était le professionnel de la lecture, au service de ses concitoyens, le technicien du livre.

La bibliothèque a toujours été temple et symbole, de l'écriture en tant que moyen de communication, et de la lecture - avec ses retombées politiques et économiques - On voit l'importance de l'évolution du concept de bibliothèque-musée, de gardienne matérielle des documents : la conservation n'a de sens qu'en fonction de la diffusion et celle-ci n'a de sens que si l'information est disponible physiquement et intellectuellement⁴. Mais les barrages à l'accès sont nombreux : la fragilité des documents tout d'abord, qu'ils soient anciens ou relativement modernes, l'incompréhension linguistique qu'ils opposent aux lecteurs, qu'il s'agisse de langues rares ou anciennes - une approche paléographique s'impose alors - ; enfin, l'abondance et le manque de repères bibliographiques, ou la nécessité de repères bien différents des nôtres. Autant de barrières à lever, sans oublier celles opposées par les décideurs, une censure morale, religieuse ou politique. On comprend qu'au patrimoine soit adjointe la notion de liberté : liberté de choix, d'où la nécessité, selon certains, de tout conserver, et liberté de recourir à l'authentique. Or, nous savons que la liberté suppose le respect de l'autre, en l'occurrence, du document.

Prenons garde à ne pas confondre conservation et immobilisme : valoriser le patrimoine, c'est l'intégrer à la vie d'aujourd'hui, faire une place au passé dans le présent en les mêlant harmonieusement - non en les fondant l'un à l'autre, ce qui aboutirait aux pires catastrophes - . Inventorier et étudier, restaurer, mais aussi adapter, c'est à dire savoir accepter "*les changements de destinations qui permettent au patrimoine de continuer d'exister à travers les siècles*"⁵. La connaissance du patrimoine favorise la création destinée à devenir patrimoine à son tour.

La protection du patrimoine est la condition première de sa mise en valeur. Mais veillons à ce que les signes ne l'emportent pas sur le sens : "*L'important, c'est l'écriture, plus que les supports*", disait un des

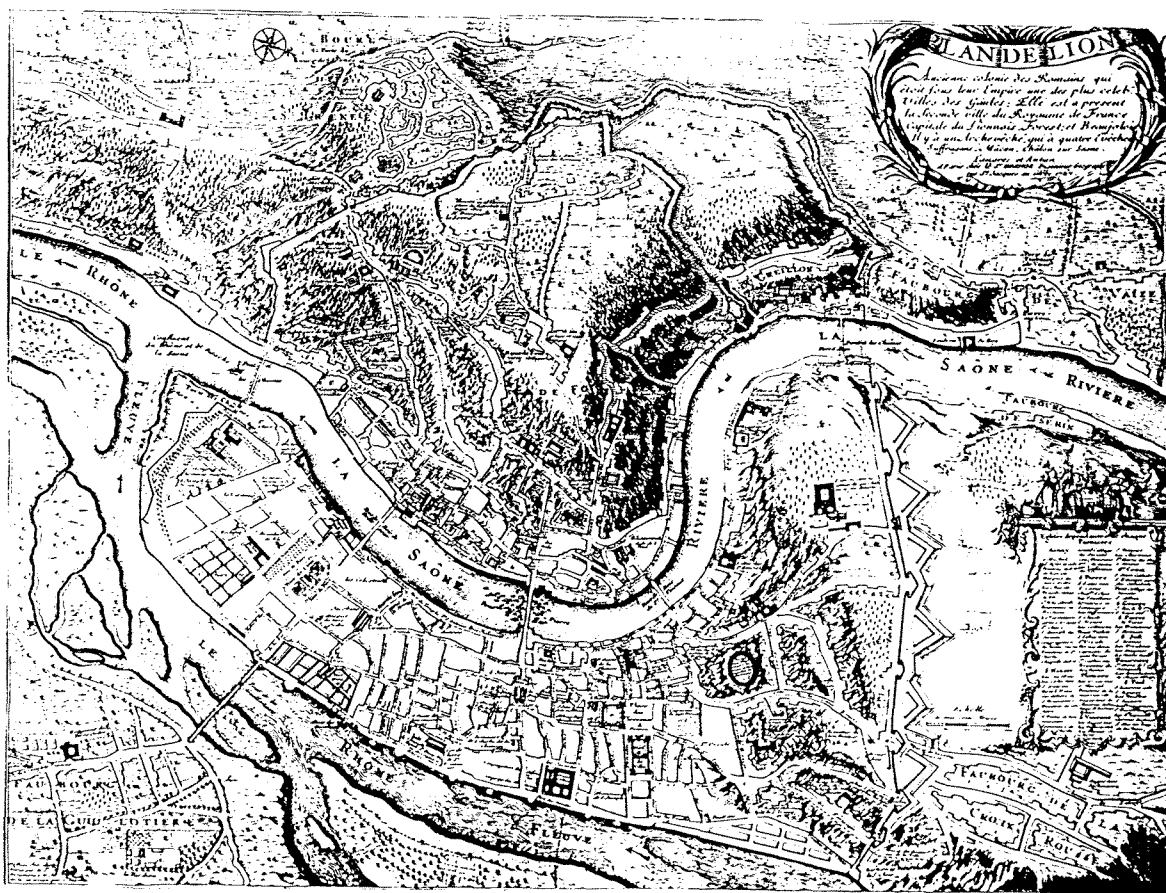
³ Voir *L'évolution des politiques culturelles et les métiers de la bibliothèque* par Jean-Pierre Rioux. In : Bulletin d'Information de l'Association des Bibliothécaires Français, n°152, pp.42-50..

⁴ Voir la rubrique *Patrimoine* . In : *l'Encyclopédie Universalis, les enjeux*, t.1 p.220.

⁵ Voir *Lyon et le patrimoine*, par Régis Neyret. In : *Résonance*, juin 1990, n°46.

conservateurs de la B.M.L. avec une lucidité que nous approuvons. Les écrits sont figés dans une matière, un support qui assure leur pérennité ; et cependant ils sont voués à être dispersés et répandus, condition même de leur connaissance. Le conservateur de bibliothèque doit donc protéger pour mieux diffuser. On ne peut conserver toutes les traces du passé : l'élimination apparaît comme un impératif technique et économique.

En conclusion, cette phrase de Victor Hugo : *"Il y a deux choses dans un monument, son usage et sa beauté : son usage appartient au propriétaire, sa beauté à tout le monde"*.



Estampe Coste 115, plan de la Ville de Lyon, 1767.

HISTORIQUE DE LA BIBLIOTHEQUE

La Bibliothèque Municipale de Lyon - que nous abrégons B.M.L.- réunit des fonds patrimoniaux de première ordre par leur quantité et leur qualité, du fait de l'histoire de sa constitution : 250 000 volumes anciens (XIXème siècle compris) dont environ 100 000 titres antérieurs à 1800 et 50 000 titres pour le XIXème siècle ; 945 incunables et 11 000 manuscrits.

A l'origine, il y avait à Lyon la bibliothèque du Collège de la Trinité (fondé en 1527), confié aux Jésuites en 1565 puis aux Oratoriens deux siècles plus tard (en 1762). C'est l'une des bibliothèques les plus remarquables de l'époque moderne du fait de sa diversité et de la beauté des volumes provenant du legs fait par l'archevêque Camille de Neufville de Villeroy en 1693 - superbes reliures en maroquin vert, jaune ou bleu, aux armes d'abbé ou d'évêque -, et de ceux acquis grâce aux libéralités royales : Louis XIV par l'intermédiaire du Père de la Chaise accroît les collections de 6 000 volumes reliés en maroquin plein aux armes royales. *"La Bibliothèque des Jésuites du Grand Collège passe pour une des plus belle du royaume...Elle est aussi des plus nombreuses puisqu'elle contient plus de 40 000 volumes, parmi lesquels il y en a de fort rares et de très curieux. Quoiqu'elle ne soit pas ouverte au public, toute les personnes de littérature et de quelque distinction, surtout les étrangers, y sont favorablement reçus et ont communication de tous les livres qu'ils peuvent souhaiter."*⁶

En 1732 naît la première Bibliothèque Publique de Lyon grâce au legs de l'avocat Pierre Aubert. En 1765, lors de l'expulsion des Jésuites, elle est réunie à la Bibliothèque du Collège qui, désormais, est ainsi accessible au public. La période révolutionnaire est particulièrement difficile à Lyon, déclarée "Ville sans nom" : les bibliothèques religieuses sont confisquées, le patrimoine est dispersé et saccagé. La loi du 8 pluviôse an XI (28 janvier 1803) stipule que les municipalités seront chargées de la gestion des dépôts littéraires constitués au cours des années précédentes : la Bibliothèque Municipale de Lyon est alors officiellement instituée.

⁶ In : Almanach de Lyon pour 1748.

En 1831, à l'initiative du Maire Prunelle, naît la bibliothèque du Palais des Arts, plus spécialement vouée aux arts et aux sciences naturelles appliquées (fonds Adamoli par exemple, bibliophile lyonnais du siècle des Lumières). Dotée du statut de Bibliothèque Municipale, elle est réunie à la première en 1912, lors du transfert des collections au Palais Saint Jean, ancien siège de l'archevêché. Notons aussi à la même époque, la remise en dépôt à la B.M.L. des ouvrages confisqués lors de la séparation de l'Eglise et de l'Etat -dépôt des manuscrits enluminés du trésor de la Primatiale-.

L'accroissement du patrimoine ancien, à caractère essentiellement précieux et érudit, s'est fait tout au long des XIXème et XXème siècles, principalement grâce à des legs : en 1842 le legs Charvin comptait des incunables et des livres à gravures du XVIIIème siècle ; en 1917 la marquise Arconati-Visconti donna à la B.M.L. des éditions originales du XVIème siècle ; par voie d'achat, citons l'acquisition en 1885 de la succession de l'avocat François Bubani qui comptait 6 000 impressions des Gryphe.

Si le Fonds Ancien est tout naturellement concerné par une réflexion sur le patrimoine du fait de l'histoire de ses collections, la Documentation Régionale l'est tout autant : en 1855 est achetée la bibliothèque du conseiller Coste, juriste lyonnais fondateur de la Société Littéraire en 1807, auditeur au Conseil d'Etat puis conseiller à la cour royale de Lyon de 1815 à 1835 ; c'est donc un personnage solidement ancré dans la vie politique locale et ses ouvrages constituent un élément essentiel du patrimoine ancien du Fonds Régional de la B.M.L.

En 1972, les collections sont déménagées à la Part-Dieu, dans un bâtiment neuf, construit tout spécialement, et dont l'organisation spatiale prévoit l'accroissement futur des fonds et leur conservation. Cet édifice de 27 000 m² comprend un silo à livres - une tour de 47 mètres de haut, destinée à recevoir les ouvrages -, des salles de lecture, de prêt, et des espaces d'animation.

En annexe et à titre de curiosité, on pourrait évoquer le patrimoine mobilier de la Bibliothèque : un grand globe terrestre (début XVIIIème siècle) réalisé par les moines du couvent de Picpus à la Guillotière, et une partie du mobilier du cardinal Fesch, oncle de Napoléon, qui a trouvé place dans le bureau du conservateur en chef.

PREMIERE PARTIE

REPERAGE DES ACTIVITES PATRIMONIALES

1 - Les sources

Le sujet traité ayant directement trait à la vie de la Bibliothèque Municipale de Lyon, l'essentiel de la documentation a été rassemblé lors de rencontres et d'échanges avec les conservateurs, les bibliothécaires, les usagers, d'autres personnes extérieures à la Bibliothèque et responsables d'établissements culturels à Lyon ou dans la région Rhône-Alpes (Archives Municipales, Bibliothèque Universitaire de Lyon II, D.R.A.C., Bibliothèque Municipale de Grenoble, Musée Dauphinois), ainsi que la participation aux travaux de réflexion de la cellule patrimoine - créée en octobre 1991 dans le cadre du projet de restructuration de la B.M.L. en vue de l'organisation en départements thématiques. On a pu ainsi mesurer comment le patrimoine était perçu et ce que l'on entend par politique patrimoniale. Une documentation bibliographique a été consultée, afin d'approfondir la réflexion et d'établir des comparaisons avec d'autres établissements, en France ou à l'étranger : on s'est arrêté tout spécialement sur le cas de l'Amérique du Nord, du fait d'un contact privilégié avec la Bibliothèque du Québec et d'une expérience personnelle de stage aux Etats-Unis, qui a été l'occasion d'une approche directe du fonctionnement de la New York Public Library entre autres.

2 - le personnel

Il y a 14 postes de conservateurs, sur 280 personnes travaillant à la B.M.L. Ce nombre, quoique impressionnant, est encore insuffisant compte-tenu des très nombreux travaux envisagés. Il semble difficile d'évaluer l'accroissement souhaitable des effectifs, d'autant plus que la politique actuelle consiste à geler les postes vacants plutôt qu'à les pourvoir. Réductions budgétaires et économies sont un leitmotiv. On sait que les crédits alloués annuellement à la B.M.L. par la ville sont en baisse - en francs constants - : le fonctionnement de l'établissement représente 2,32% du budget municipal, soit 152,45 francs par habitant. Il est très difficile de déterminer la part exacte consacrée aux activités patrimoniales car elles ne sont pas individualisées en tant que telles.

On comprend tout l'intérêt de la définition d'une politique patrimoniale à la B.M.L. S'il semble difficile d'estimer les besoins en personnel ou les crédits nécessaires, des objectifs, par contre, peuvent être énoncés et des grandes lignes d'action tracées. *"Actuellement, on accumule, on conserve par défaut"*, reconnaissent certains conservateurs.

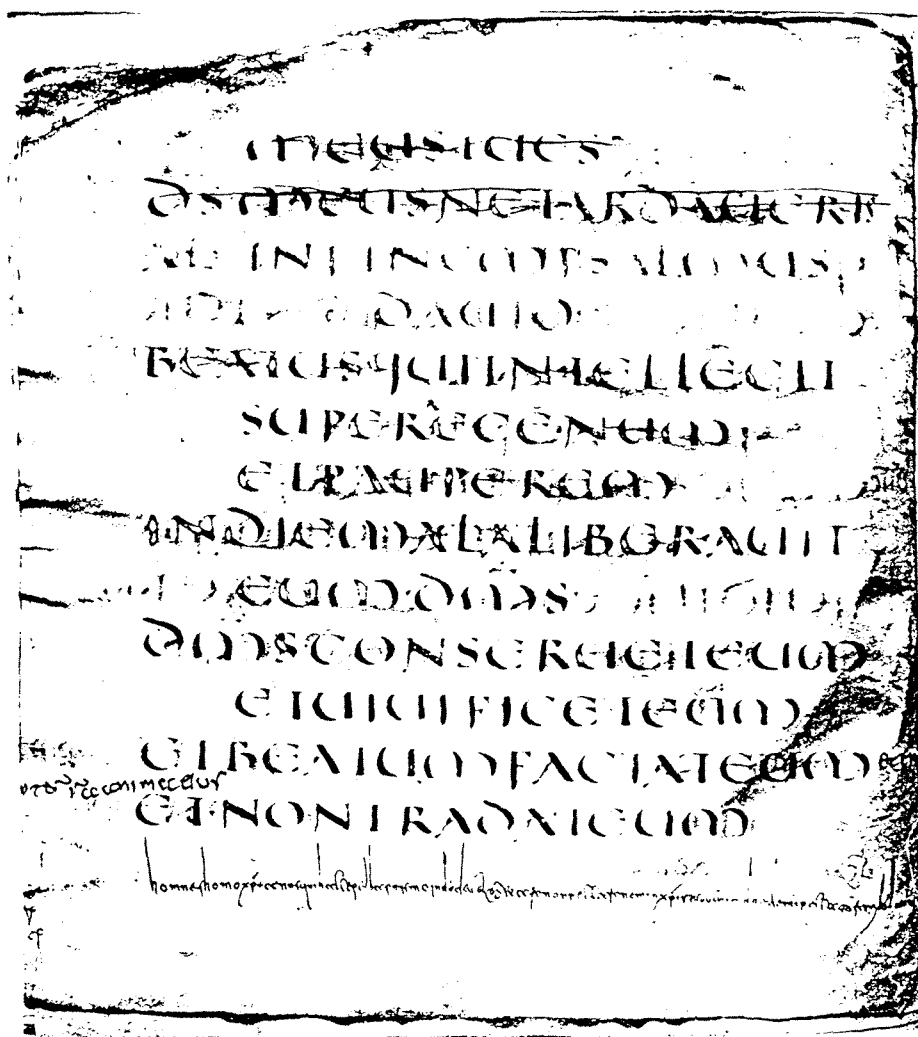
3 - l'état des fonds

On commencera par une présentation des collections, en mentionnant à chaque fois quelques titres remarquables qui contribuent à la renommée de la B.M.L. et qui méritent une attention particulière. L'accès aux documents sera mentionné, ainsi que le mode de consultation lorsqu'il existe un microfilm.

LE FONDS ANCIEN

Le Fonds Ancien de la B.M.L. peut être caractérisé par son ancienneté tout d'abord : il réunit des documents antérieurs à 1800, du manuscrit du Vème siècle à la partition musicale du XVIIIème siècle - donc d'âge très varié - ; l'originalité ou l'unicité des pièces est également à noter ; enfin l'aspect artistique d'un grand nombre d'entre elles s'ajoute aux critères précédents. D'où l'appellation " documents fragiles, rares et précieux " généralement synonyme de " fonds ancien ". On soulignera l'intérêt international suscité par ces collections, ce qui nécessite d'accorder une attention toute particulière à leur conditions de conservation et de communication : cette dernière est restreinte et fait l'objet de contrôles. Enfin on constatera au cours de l'exposé que le Fonds Ancien - de même que la Documentation Régionale - apparaît comme l'un des piliers de la tradition patrimoniale de la B.M.L. du fait de l'association courante entre ces deux notions.

L'ordre chronologique ayant été retenu, commençons par évoquer les manuscrits. La B.M.L. en possède 11 000. Ils occupent plus de 200 000 mètres de rayonnages et se présentent sous des aspects divers, du codex du Bas-Empire à la dactylographie de la Vème République. On y trouve des livres, des rouleaux, des feuilles de palmier, supports de tous les âges pour des textes religieux, littéraires, scientifiques, des pièces d'archives, des correspondances et mémoires, mais aussi des partitions



Manuscrit 425, psautier du Vème siècle, fol. 6 v°.
 Il s'agit du document le plus ancien conservé à la Bibliothèque.

musicales et des dessins. C'est à Lyon que M.Lowe a recensé, en dehors de Paris, le plus grand nombre de manuscrits antérieurs au IX^{ème} siècle. Les plus anciens proviennent de l'abbaye de l'Ile Barbe et du chapitre métropolitain de Lyon, ce qui vaut à la Bibliothèque de compter quelques manuscrits en onciale, semi-onziale et minuscule caroline : 6 800 manuscrits se trouvaient dans le Fonds Ancien général, 200 dans le fonds du Palais des Arts, plus de 1 300 dans le fonds Coste ; ils sont écrits en français, latin et grec.

Parmi eux, citons quelques pièces extraordinaires : le plus ancien manuscrit est une partie de la Bible (Heptateuque) du V^{ème} siècle antérieure à la Vulgate de Saint Jérôme (voir ill.p.10) ; on trouve aussi une quarantaine de volumes datant du IX^{ème} siècle dont le "*De laudibus Sanctae Crucis*" de Raban Maur et un évangélaire enluminé provenant de Saint-Amand. Pour les époques postérieures, citons une "*Psychomachia*" de Prudence (XI^{ème} siècle), une grande bible latine en 2 volumes de la fin du XII^{ème} siècle avec des peintures influencées par les canons stylistiques byzantins, une "*Histoire d'Outre-Mer*" de Guillaume de Tyr écrite à Acre vers 1280. Pour les XIV^{ème}-XV^{ème} siècles, "*les Métamorphoses*" d'Ovide en français (voir ill.p.42), un "*Recueil de Traités de Mathématiques et d'Astronomie*", plusieurs missels finement illustrés (l'un est attribué à Attavante, un autre à Jean Colombe). Ajoutons une riche collection de livres d'Heures. Enfin, quelques manuscrits autographes de l'époque moderne tels "*le Devin du village*" de J.J.Rousseau. L'occultisme est représenté par un important fonds maçonnique du XVIII^{ème} siècle, le fonds Willermoz, et pour le XIX^{ème} siècle les papiers de Papus, Lacuria, Fugairon, Bricaud... On pourrait évoquer également des manuscrits syriaques, arméniens, hébreux, arabes, persans, qui valent à la B.M.L. de susciter un l'intérêt international.

Le Fonds Ancien comprend environ 200 000 volumes imprimés : 945 incunables, 50 000 ouvrages du XVI^{ème} siècle, 70 000 du XVII^{ème}, 80 000 du XVIII^{ème}. Un certains nombre de ces livres sont rarissimes, voire uniques. Il s'agit d'ouvrages européens, traitant de sujets variés.

Il est difficile de faire un choix pour signaler les pièces les plus intéressantes. On signalera donc au hasard :

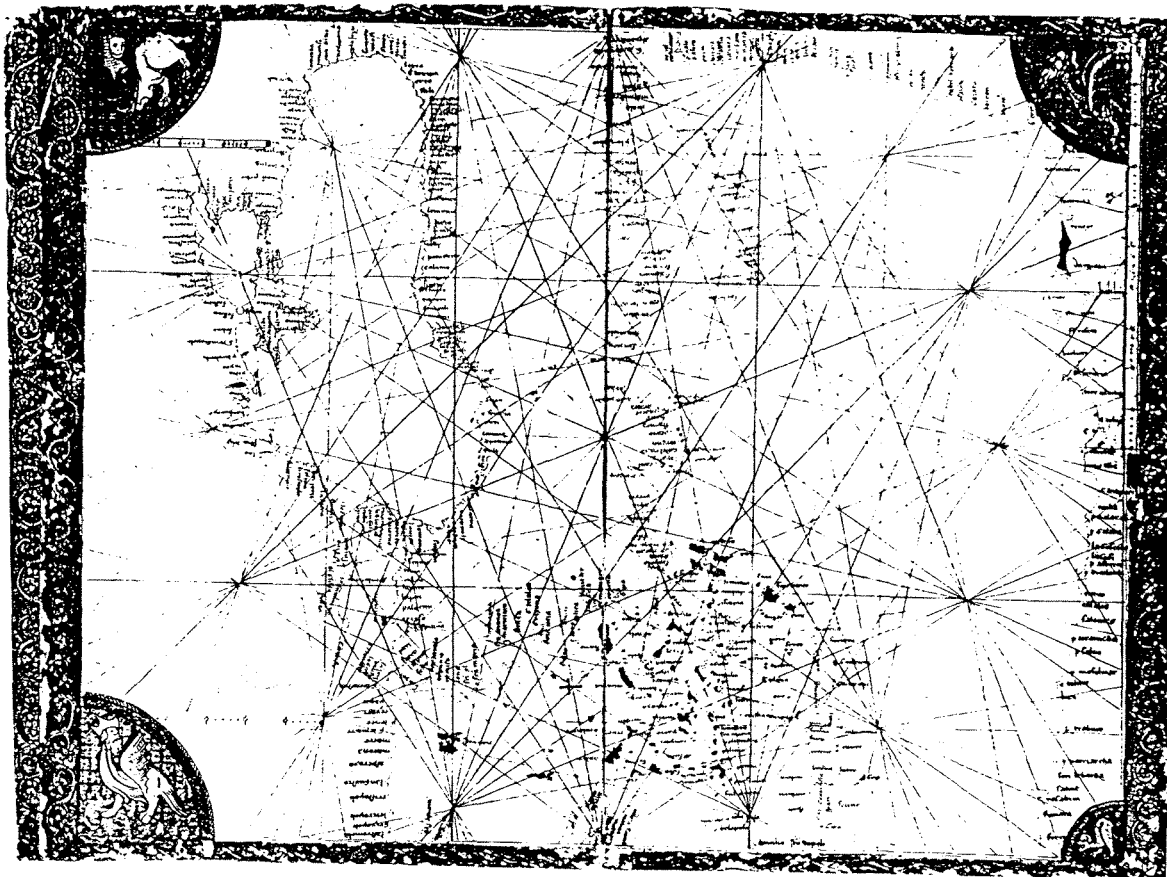
- pour le XVI^{ème} siècle, le "*De Historia Stirpium Commentarii Insignis*" (L.Fuchs, édité à Bâle en 1542), les oeuvres de F.Villon (éditions parisiennes de 1532 et 1533), et des éditions lyonnaises de Rabelais.

- pour le XVIIème siècle, les premières éditions du "*Théâtre d'Agriculture*" d'Olivier de Serres (1600-1603), les "*Fables*" de La Fontaine illustrées d'après Oudry, les premières éditions des oeuvres de Descartes, Corneille, Pascal, Molière, La Fontaine, Racine, Boileau, Malherbe, Rotrou, Scarron, Furetière, La Rochefoucauld, Bossuet, Fénelon, La Bruyère... On citera aussi de nombreuses impressions de l'Imprimerie Royale, des Cramoisy, des Plantin, des Elzevir.
- pour le XVIIIème siècle, des éditions originales de Montesquieu, Voltaire, Rousseau, Beaumarchais, Diderot ; de beaux livres illustrés de gravures de qualité et dotés de superbes reliures - du fait de leur provenance célèbre dans bien des cas - méritent d'être signalés.

D'autres fonds sont intégrés au Fonds Ancien :

- le fonds Adamoli, provenant d'un bibliophile lyonnais du XVIIIème siècle. Déposé à la Bibliothèque du Palais des Beaux-Arts par l'Académie des Belles Lettres et Arts de Lyon, il est entré à la B.M.L. en 1960. Il compte 15 000 titres environ, des XIVème-XIXème siècles, ayant trait à la littérature classique, aux sciences, à l'art : une centaine de manuscrits médiévaux à peinture, des incunables, de nombreux livres illustrés (XVème-XVIIème siècles), des plaquettes sur les Jésuites.
- le fonds Mestre, bibliothèque d'un bibliophile lyonnais du XIXème siècle, soit 6 000 titres (XVème-XIXème siècles), essentiellement des XVIIIème-XIXème siècles. On peut citer une édition de Villon du XVIème siècle, quelques réimpressions du XIXème siècle.
- le fonds Neufville de Villeroy, l'une des richesses du Fonds Ancien, renferme 2 600 titres ayant appartenu au fonds espagnol : des éditions lyonnaises d'auteurs espagnols du XVIIème siècle, des ouvrages de théologie...Par exemple les Registres des assemblées du clergé de France du XVIIème siècle, la Bible polyglotte d'Alcala (1517-1519), 15 ouvrages imprimés en Espagne entre 1501 et 1560, ce qui constitue le deuxième fonds en France après celui de

la Bibliothèque Nationale ; ce fonds espagnol regroupe des ouvrages des XVIème-XVIIème siècles en espagnol et en



Manuscrit 179, fol. 1 et 2, carte marine du XIVème siècle.

portugais, d'auteurs originaires de la péninsule ibérique ou simplement imprimés en Espagne.

Un fonds sur le théâtre est à mentionner : 10 000 titres de pièces, dont un bon nombre des XVIème-XVIIIème siècles, jouées dans les collèges de Jésuites.

Autres éléments : 450 titres de périodiques antérieurs à 1800, principalement des XVIIème-XVIIIème siècles, en français pour les plus anciens, en anglais et en allemand pour certains ; par exemple, "*la Gazette*", "*la Galerie des Modes*"...

Cartes et plans : 2 000 documents dont certains sont d'intérêt très régional. Avant tout, une grande diversité caractérise cette collection : cartes de la région, de France, du monde, cartes marines (voir ill.p.13). A titre de curiosité, on peut citer une carte manuscrite du XIIIème siècle, des cartes du XVème siècle illustrant des incunables, des cartes gravées et des cartes italiennes du XVIème siècle, des portulans dont l'un de Pietro Vesconte, vers 1321, et un atlas vénitien anonyme, vers 1390. On n'oubliera pas de mentionner les plans de la ville de Lyon des XVIème-XIXème siècles provenant des collections Coste (voir ill.p.5).

Les estampes : le Fonds ancien comporte une collection importante d'estampes, 30 000 au total, antérieures à 1800, européennes pour la plupart ; elles sont rangées dans des boîtes isolées, certaines sont reliées. Quelques spécimens sont à signaler : d'abord deux planches de figures de cartes à jouer, fin XVème-début XVIème siècles, document assez rare car on ne connaît les restes que de 11 jeux pour cette période ; citons aussi des oeuvres de Dürer telles "*la Mélancolie*", "*la Grande Fortune*", "*les Quatre Cavaliers de l'Apocalypse*"...; des estampes d'Abraham Bosse, Rembrandt, Piranesi, Canaletto etc. La B.M.L. possède aussi des recueils d'arts décoratifs des XVIIème-XVIIIème siècles, de frontispices gravés, et d'armoiries. On pourrait signaler une importante collection d'affiches des années 1890-1920, françaises et américaines. Elles ne sont malheureusement pas communicables, faute d'inventaire ; leur intérêt n'est pas négligeable et leur étude s'impose.

Les partitions : 650 partitions gravées, imprimées, ou manuscrites (au total 230 sont manuscrites), antérieures à 1800 - la majorité est du

XVIIIème siècle -, d'origine européenne - beaucoup sont italiennes, allemandes, quelques-unes sont françaises -. Certaines sont dans des manuscrits religieux ; 120 sont des partitions de motets, cantates, oratorios, imprimées ou manuscrites, des XVIème-XVIIIème siècles ; on remarque aussi les recueils de sonates, de suites, d'opéras et de comédies musicales et des manuscrits de compositeurs lyonnais.

L'accès aux collections est un peu complexe pour le lecteur non-initié : les manuscrits sont inventoriés et en partie catalogués (catalogue imprimé ou dactylographié sur fiches). La consultation se fait sur microfilms autant que possible ; mais on note l'absence de politique globale - faute de crédits -concernant le transfert de support ; celui-ci se fait progressivement, en fonction des demandes.

L'accès aux imprimés se fait par le catalogue manuscrit sur fiches, le catalogue dactylographié sur fiches par auteurs, matières, titres, illustrateurs, éditeurs, possesseurs, relieurs.

Les fonds spécialisés sont individualisés dans les catalogues généraux : le fonds des impressions lyonnaises, dans le catalogue sur fiches par imprimeurs ; le fonds Adamoli, dans le catalogue par possesseurs. Certains fonds ont fait l'objet d'un catalogue particulier : le fonds Neufville de Villeroy (fichier par titres, auteurs, possesseurs et imprimeurs) ; le fonds sur le théâtre est accessible par un catalogue rédigé au début du XIXème siècle, et par une section spéciale des instruments généraux ; les cartes et plans font actuellement l'objet d'un catalogue sur fiches déjà bien avancé ; les estampes sont partiellement inventoriées et cataloguées : catalogue imprimé des estampes françaises du XVIème siècle, et un autre pour le XVIIème siècle (incomplet). Il existe aussi un catalogue sur fiches des estampes du Fonds Ancien par sujets, siècles-écoles-graveurs et par siècles-écoles-peintres ; les portraits sont classés par sujets ; l'iconographie lyonnaise est accessible par un catalogue imprimé. Les collections sont prises en compte dans les catalogues collectifs, certes sans aucune exhaustivité. Enfin les partitions : outre les instruments de recherche généraux, on peut consulter un catalogue des ouvrages traitant de la musique et un catalogue sur fiches par compositeurs. Certaines partitions sont microfilmées.

Les communications sont encore largement directes : trop peu de documents sont microfilmés et peuvent donc être consultés sans danger. Certes un manque de crédit important affecte le fonctionnement du

service, comme en témoigne les acquisitions, réduites de moitié en 1991 par rapport à 1990 .

LA DOCUMENTATION REGIONALE

Signalons en premier lieu qu'il n'existe pas à la B.M.L. de Fonds Régional en tant que tel : ce que l'on peut désigner par cette appellation est en réalité un sous-ensemble du Fonds Ancien et du Fonds Général, géré par un service individualisé dans son organisation et sa localisation : la Documentation Régionale, créée en 1974. Mais les collections ne sont pas isolées matériellement puisque les ouvrages sont rangés dans le silo sans qu'on leur affecte une cote particulière .

Le Fonds Régional consiste en une documentation datant du XIIème au XXème siècles, portant sur une aire géographique bien définie : la région Rhône-Alpes, qui n'a d'ailleurs pas d'origine historique en tant que telle : regroupement administratif de plusieurs entités culturelles et ethnographiques distinctes, la Savoie, le Dauphiné, le Beaujolais, le Lyonnais, l'Ardèche. Au total, la même superficie que la Suisse ! Lyon n'en est pas le seul centre important, d'où une collaboration avec Grenoble, Chambéry, Saint Etienne. Le souci d'exhaustivité se limite à Lyon et à la région lyonnaise avec comme mission de repérer, traiter et diffuser toute information ayant trait au cadre géographique qui lui est imparti.

Les documents anciens proviennent pour près de 50% du fonds Coste, collection de plus de 30 000 pièces, acquise en 1855 : 3 900 pièces iconographiques (plans de Lyon, événements historiques, portraits des XVIIIème et début XIXème siècles) ; 10 000 imprimés concernant l'histoire de Lyon, sous ses aspects les plus divers (politique, administratif, ecclésiastique, judiciaire, social et industriel) , depuis les origines jusqu'en 1830 ; plus de 1 300 manuscrits, presque tous relatifs à l'histoire de Lyon (cartulaires, pièces relatives à l'histoire du protestantisme à Lyon, lettres royales adressées au Consulat) : par exemple , le cartulaire du Temple de Veaux (XII-XIIIème siècles), l'obituaire de Saint Paul (XIIIème siècle), les actes capitulaires de Fourvière (XIVème-XVème siècles), le grand capitulaire de l'abbaye d'Ainay (XVIème siècle), 250 recueils de pétitions révolutionnaires ;

(211)

SUPPLÉMENT AU JOURNAL, ET PETITES AFFICHES.

une jeune femme; c'étoit la Liberté elle-même qui vient te présenter aux hommages de ses nouveaux frères; les nègres la reconnoissent, l'entourent, lui expriment un dévouement & une reconnaissance éternelle. La Liberté les contemple & paroît satisfaite de son ouvrage.

Tous les cœurs étoient épanouis & disposés à l'allégresse. Les représentans du peuple font descendus de la montagne & se font mêlés avec le peuple, je suis descendu avec eux; j'ai joui comme eux d'un nouveau spectacle; l'aspect de la montagne étoit totalement dérobé par la foule immense qui la couvroit en amphithéâtre, en arrivant nous l'avions vue dans sa nudité native, belle de sa majesté, posée d'un simple gazon, fruit naissant de la nature animée; en ce moment elle nous paroît avoir enfanté des hommes, quel spectacle! c'étoit des hommes libres! En mettant le pied sur cette terre sacrée, ils sembloient y puiser un nouveau degré d'énergie; trembliez tyrans, nous avons touché la montagne, & plus sages que le géant fabuleux, nous saurons y rester attachés, nous sommes invincibles.

Il faut qu'une fête nationale porte jusque dans les moindres détails, l'empreinte & le caractère du génie qui l'a inspirée: un repas frugal & civique a couronné la fête; les représentans du peuple ont donné l'exemple; une cuiller de bois à la main, ils se font approchés de la gamelle & ont mangé avec le peuple; dans aucune partie de la fête ils n'ont été plus beaux, car alors ils étoient le peuple, & le peuple étoit eux; toutes les distinctions avoient disparu; heureuse conclusion, d'ordre sublime, qui se coordonne à tous les principes en les propageant, qui s'allie à toutes les règles de la morale & de la politique républicaine!

Je ne pousserai pas plus loin, mon ami, la description d'un jour qui restera éternellement dans ma mémoire.

J'y ai goûté toutes les jouissances; j'y ai joui de ma satisfaction personnelle; j'y ai été heureux du bonheur des autres. Ce qui a redoublé mes plaisirs, c'est que dans un rassemblement si nombreux, aucun événement malheureux n'est venu troubler la pureté; j'ai vu avec transport, que le peuple, quelque égaré qu'il ait pu être, est toujours le peuple, toujours bon, toujours disposé à ouvrir son âme

aux impressions de la vertu; car la vertu étoit vraiment l'âme de cette fête, & le peuple y a pris part.

Je ne te dissimulerai pas néanmoins que j'eusse désiré encore quelques degrés d'explosion & de chaleur dans cette masse immense de citoyens; je me rappellois ces belles fêtes que nous avons célébrées ensemble à Paris, où la réunion du peuple présentait l'image d'un volcan enflammé, exhalant avec fierté, les feux d'un patriotisme brûlant; où pas un seul citoyen n'eût osé déshonorer de son silence le passage de la statue de la République & de l'Égalité; je ne te dirai donc pas que cette fête ne m'ait pas laissé quelques regrets; mais tu n'ignores pas non plus que le souvenir d'une grande faute laisse une impression triste & profonde dans l'âme du coupable, & j'aime à croire que l'espece de stupeur que j'ai encore remarquée sur bien des visages, étoit plutôt l'abaissement du repentir que la glace de l'indifférence.

Quoi qu'il en soit mon ami, & malgré ces observations que tu ne dois cependant pas trop généraliser, j'ai vu une belle fête, conçue par le patriotisme, exécutée par le génie, honorée par la présence du malheur & de la vertu, & favorisée par tout ce qui peut embellir une fête, un beau soleil, un beau site, & au milieu de toutes ces beautés naturelles, cent mille hommes libres, ou s'élançant vers la liberté.

AVIS DIVERS.

Les Citoyens Reynard, Alex, Kœttinger & Comp., propriétaires & entrepreneurs de la fabrique d'indienne, établie à Montpelier, département de l'Ain, demandent, pour servir de portier dans leur manufacture un homme bon républicain, garçon, ou veuf sans enfans, de l'âge de 36 à 45 ans; sachant écrire & ayant de bons répondans.

On a perdu, le 18 ventôse, à l'hôtel-commun, au bas de l'escalier du bureau des contributions, une petite caine de jonc, qu'on a changée par mégarde contre une mauvaise; celui qui l'a perdue s'adressera, place de la Nation (ci devant place Saint-Jean), maison n°. 24, au second étage.

des généalogies et armoriaux des familles lyonnaises ; des incunables et des éditions du XVIème siècle d'auteurs lyonnais.

D'autre part, le fonds compte 5 000 titres d'ouvrages des XVIème-XIXème siècles ; 10 titres de périodiques antérieurs à 1800 et 3 000 titres de périodiques des XIXème-XXème siècles (presse satirique lyonnaise de la fin du XIXème siècle et "*L'écho de la fabrique*", journal des ouvriers de la soierie de 1831-35) ; 18 000 documents de bibliographie régionale et 250 titres de dossiers de presse depuis 1974 afin d'offrir le service de documentation et d'information attendu.

Le fonds de la bibliothèque de l'école de tissage de Lyon, bien qu'il ne soit pas directement géré par la Documentation régionale, présente un intérêt local et peut donc être évoqué (voir ci-dessous).

Dans le fonds iconographique régional, on compte :

- 2 0000 estampes antérieures à 1900, dont des cartes et plans, des paysages, scènes de la vie quotidienne, portraits de personnalités locales (la plupart de ces documents proviennent du fonds Coste).
- 20 000 photographies dont 5 000 plaques de verre, clichés du fonds Sylvestre (il s'agit des travaux du photographe industriel Jules Sylvestre (1859-1934) et d'archives recueillies chez d'anciens photographes de 1843 à 1930) . Ces documents ont été acquis progressivement depuis 1960. Ils intéressent Lyon et la région sous ses aspects les plus divers (architecture, urbanisme, traditions culturelles, transports, industries).
- 14 000 clichés de reportages photographiques du fonds Vermard (1960-1970).
- le fonds de la Guerre 1914-18 (photos du Service Civil de Photographies des Armées)
- ajoutons que la B.M.L. possède 5 000 cartes postales.

La Documentation Régionale comprend aussi dans ses collections des phonogrammes : 180 cassettes sur bandes magnétiques d'ethnotextes et 140 vidéocassettes. Ce sont des productions contemporaines (datant d'il y a 20 ans au plus) sur la région. Les ethnotextes contiennent "de la mémoire orale": littérature orale, chansons, témoignages sur la vie quotidienne, les métiers ou encore la région (Lyonnais, Forez, Savoie).

L'accès aux collections de la Documentation Régionale se fait par les catalogues généraux : catalogues du Fonds Ancien pour les ouvrages antérieurs à 1800, et catalogue du Fonds Général après. Il existe cependant des instruments particuliers de recherche bibliographique : un catalogue sur fiches des périodiques régionaux postérieurs à 1800 (classement par thèmes et titres) ; un catalogue informatique pour les estampes qui sont consultables sur Vidéralp (1 600 estampes sont ainsi reproduites) ; le fonds Sylvestre est accessible par le catalogue sur fiches de la phonothèque et il est consultable sur Vidéralp (classement par photos, lieux et dates) ; 800 photos sont communiquées sur tirages papier. Le fonds Vermard est accessible par la liste d'inventaire qui en a été dressée (liste chronologique par thème). Notons enfin que le transfert de support est mis en oeuvre pour la presse du XIXème siècle: les originaux des quotidiens régionaux ne sont plus communiqués que sur microfilms et un vaste projet est actuellement à l'étude.

En conclusion, on remarque que la Documentation Régionale, comme le Fonds Ancien avec lequel elle a des liens très étroits du fait de la constitution de ses collections, souffre d'une baisse de crédits depuis quelques années : elle a dû réduire de moitié ses acquisitions et ne peut mener avec l'ampleur qu'elle souhaiterait les campagnes de reproduction permettant la conservation en état des documents et leur communication.

LE PATRIMOINE DES XIXème-XXème siècles dans le fonds général

Le Fonds Général comprend des documents dont la valeur patrimoniale est peut-être encore trop souvent ignorée. Ils n'ont droit, dans bien des cas, à aucune attention particulière, sont librement communiqués au public et, une très petite part d'entre eux, heureusement, est conservée dans des conditions alarmantes.

Ce Fonds comprend :

- 50 000 titres imprimés, européens et américains ; on note la présence d'éditions originales de Chateaubriand, Lamartine, Hugo, Gautier, Mérimée, Baudelaire, Verlaine...
- de nombreux titres de périodiques (non chiffrés), européens, américains, chinois ; parmi les titres du XXème siècle, on remarque le fonds de la Guerre 14-18, dans toutes les langues des belligérants (dont le russe).
- des cartes et plans : les documents d'intérêt régional du fonds Coste sont dans le Fonds Général.
- des estampes : japonaises et chinoises du XIXème siècle, conservées dans le Fonds Général lorsqu'elles sont postérieures à 1800, mais communiquées au Fonds Ancien.
- le fonds de la bibliothèque de l'école de tissage de Lyon : 12 000 documents essentiellement des XIXème et XXème siècles (jusqu'en 1960) ; ce fonds n'est pas considéré comme régional - bien qu'il soit géré par la Documentation Régionale - car il présente surtout un intérêt technique sur les industries textiles à Lyon et à l'étranger et sur des domaines voisins, tels les arts décoratifs, la construction mécanique, les techniques du tissage, la sériculture, la mode. Ce fonds a gardé son individualité : il appartient à la ville de Lyon et a été transféré à la B.M.L. en 1987.

- le fonds chinois qui provient de l'Institut franco-chinois de Lyon ; il comprend 5 000 monographies, 425 titres de périodiques des années 1920-30, et des archives de 1921-1946. Il s'est accru ces dernières années du fait de liens culturels entre la République Populaire de Chine et la B.M.L. qui a reçu ainsi un don de 3 600 livres en chinois, d'autres en langues étrangères et 300 périodiques. Le fonds compte actuellement 15 000 volumes (monographies et périodiques) datant de la fin du XIXème siècle et surtout de la première moitié du XXème siècle ; ils concernent des sujets variés tels les sciences sociales, la politique et la littérature. Citons à titre d'exemple les publications du Parti Communiste chinois en France dans les années 1920 - un document unique - , des éditions originales de grands écrivains de littérature chinoise du XXème siècle, sous leur forme complète.

Des fonds dont l'individualité a été respectée ont été intégrés au Fonds Général :

- le fonds Lacassagne : médecin légiste, initiateur de l'école lyonnaise d'anthropologie criminelle, le professeur Lacassagne a donné en 1920 son fonds à la B.M.L., soit 12 000 volumes, 250 manuscrits (dont 10 écrits par des condamnés à mort) et de nombreux dossiers de presse sur différents thèmes ; l'essentiel des ouvrages date des XIXème et XXème siècles - les oeuvres littéraires des XVIIème et XVIIIème siècles ont trouvé leur place au Fonds Ancien -. On notera par exemple de nombreux ouvrages sur ou de Marat - collection la plus riche après celle de la British Library de Londres - ainsi que le masque funéraire du personnage. A titre de curiosité il faut mentionner un dictionnaire manuscrit d'argot et la reliure en peau humaine d'un ouvrage sur les tatouages.

- le fonds de la Guerre 1914-1918 : il a été constitué par la bibliothèque au moment de la Première Guerre Mondiale du fait de la politique du conservateur d'alors qui mit en oeuvre les moyens habituels (achats, dons, échanges) pour acquérir des

ouvrages répondant à un intérêt personnel et sans doute aussi afin de laisser à la postérité des documents d'actualité à valeur patrimoniale pour les générations suivantes, comme nous pouvons le constater. Les 20 000 pièces de ce fonds sont de nature variée : ouvrages, périodiques, affiches, brochures, photographies, textes de propagande ; ils concernent tous les pays belligérants (documents français, allemands, italiens, mais aussi des documents argentins, suédois, russes, turcs...)

- Autres fonds comportant des ouvrages des XIXème et XXème siècles intégrés au Fonds Général :

- fonds de la société de géographie de Lyon.
- fonds de la société d'agriculture, sciences et industries de Lyon.(20 000 volumes)
- fonds d'Esperanto et de langues artificielles (800 ouvrages du début du XXème siècle).
- fonds musical, non chiffré et fondu dans le Fonds Général.
- fonds Bonafous (5 000 ouvrages sur la sériculture).
- fonds d'occultisme et d'ésotérisme (4 500 volumes).
- Dépôt Michel Chomarat qu'on peut rattacher au fonds précédent : l'éditeur lyonnais contemporain Michel Chomarat a déposé en 1990 à la B.M.L. ses collections personnelles, soit 15 000 ouvrages divers par leur date (du XVème au XXème siècles) et leur contenu : éditions lyonnaises rares du XVIème siècle, ouvrages sur l'Histoire du livre, sur l'ésotérisme, et notamment Nostradamus, ou l'anarchie, des documents de bibliophilie contemporaine.

L'accès aux documents se fait grâce au catalogue général des imprimés postérieurs à 1800. Le système informatique GEAC a été mis en place en 1989 et permet d'accéder aux titres acquis depuis cette date. Quant à la communication, précisons dès à présent que ce sont les originaux qui sont consultés dans la plupart des cas, sauf lorsqu'un travail de microfilmage a pu avoir lieu.

On signalera des catalogues particuliers aux fonds individualisés tel celui de la bibliothèque de l'Ecole de Tissage de Lyon (catalogue par

auteurs et titres, certes un peu approximatif). Le Fonds Chinois constitue une entité intellectuelle et matérielle clairement définie : 5 000 ouvrages sont catalogués à la main, par un bibliothécaire spécialiste, sur des fiches par auteurs, titres, mots clés en français, collections ; toutes les entrées sont en pinyin et la description en chinois ; chaque fiche comporte un résumé du document en français ; un travail de catalogage sur fiches dactylographiées exigerait un accroissement des effectifs en personnel. Là encore, ce sont les originaux qui sont communiqués bien que les ouvrages antérieurs à 1949 soient dans un très mauvais état de conservation du fait de la qualité du papier ; quelques titres de périodiques sont sur microfilms - il s'agit des documents les plus précieux ou ceux ayant servi à une exposition -.

Le fonds Lacassagne a son propre catalogue imprimé, par auteurs et sujets ; le fonds de la Guerre 1914-1918 est accessible grâce à un catalogue manuscrit, un autre imprimé datant de 1918 (incomplet), et un troisième sur fiches dactylographiées. Une fois de plus, les originaux sont consultés, malgré l'état dégradé des documents.

Enfin, le dépôt Michel Chomarat est inventorié mais non catalogué ; la liste d'inventaire par côte attend d'être incluse dans le catalogue informatique.

la réserve contemporaine

On doit faire une place à part aux livres de bibliophilie : ils sont intégrés au Fonds Général, sauf les documents régionaux gérés par la Documentation Régionale. La réserve contemporaine compte 10 000 ouvrages des XIX^{ème}-XX^{ème} siècles, essentiellement en français ; il s'agit d'oeuvres littéraires, de livres d'Histoire ou de sciences du XIX^{ème} siècle. Citons comme spécimens une première édition des "*Fleurs du Mal*" de Baudelaire, des livres d'artistes comme Bonnard, Zao Wou Ki, Vera da Silva, des livres-objets, de belles reliures.

A la charge du Fonds Ancien jusqu'en 1989, la réserve moderne est désormais individualisée, mais l'absence totale de budget pour 1992 a empêché toute acquisition ; les années précédentes, les 50 000 francs. alloués permettaient l'achat de 20 à 30 ouvrages sur présentation des éditeurs eux-mêmes.

On accède aux ouvrages par un catalogue (par auteurs, illustrateurs, relieurs, imprimeurs, éditeurs, possesseurs, matières, typographie) encore incomplet. Aucun travail de microfilmage n'a été effectué : ce sont donc les originaux qui sont communiqués.

ture humaine come cy apres est demontre

¶ Comment adam & eve furent crees au .ii.
et au .iiii.c. de genesis .



Dieu forma adam en vng chāp
appelle damascenus hors de p
adis du quel il fut porte en pa
radis et inspira dieu en la face
et enherit de vie et eut femme come vivante . Et

Incunable 231. *Le Mirouer de la Redemption*, Lyon, 1479.
N'oublions pas le rôle majeur joué par Lyon dans l'apparition et le développement de
l'imprimerie en France.

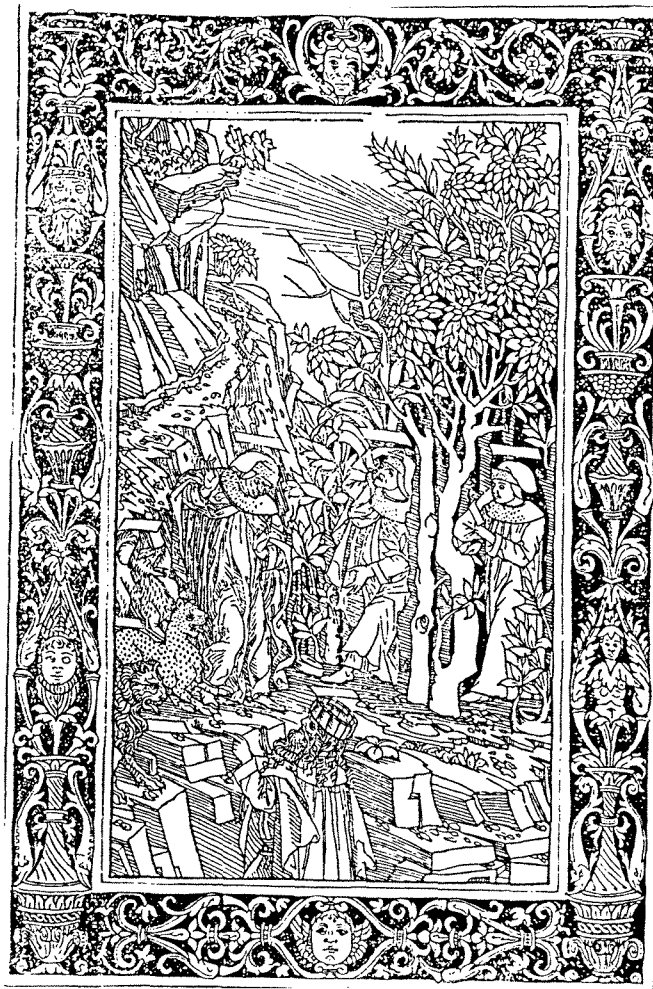
LA VIDEOTHEQUE ET LA DISCOTHEQUE

Apparues en 1975 et 1986 la discothèque et la videothèque font désormais complètement partie de la B.M.L. Cassettes et disques doivent en effet être reconnus comme des supports d'information caractéristiques du XXème siècle et leur nouveauté ne justifie pas le mépris que certains leur témoignent. Emprunter ou visionner sur place amène à la bibliothèque toute une population qui, sans cela, ignorerait peut-être l'établissement.

la vidéothèque : le fonds est composé de 2 000 vidéos, toutes consultables sur place ; 80% proviennent de la D.L.L. qui a négocié les droits adéquats pour permettre la diffusion. Les acquisitions s'élèvent à 250 vidéos par an ; on devine les problèmes engendrés par un budget trop mince

la discothèque : son fonds est constitué de plus de 11 000 disques compacts, 13 000 microsillons, 50 disques compacts vidéo, des périodiques, des livres, et plus de 1 200 partitions. Les acquisitions sont prioritaires : sur une production annuelle de 25 000 disques compacts, la discothèque en acquiert 4 000, ce qui lui permet d'assurer un service satisfaisant mais encore insuffisant. Elle propose le prêt, avec des collections en libre-accès et d'autres en magasins, organisées en plusieurs niveaux de stockage : au premier niveau, les documents stockés dans les magasins accessibles au personnel seulement, mais empruntables immédiatement ; au second niveau, l'emprunt en différé. On remarque que les disques retirés des bacs et rangés en magasins ne sont guère demandés : le libre-accès apparaît donc comme une condition impérative à la consultation.

On reviendra sur les problèmes de conservation que posent les documents communiqués et plus particulièrement les disques vinyl, retirés peu à peu du prêt : on tente de les réserver à la conservation et à l'étude, malgré les soucis budgétaires engendrés par une telle politique.



Incunable 159. Dante Alighieri, *La Divina Comedia*, Brescia, Bonino de Bonini, 1487.

DEUXIEME PARTIE

PERSPECTIVES D'UNE POLITIQUE PATRIMONIALE

CONSERVER/COMMUNIQUER

Conserver des documents, voilà dans l'esprit de tous la raison d'être d'une bibliothèque. Réservoir d'informations certes, mais dans quel but ? pour le seul plaisir du stockage ? Si cela a pu être vrai à une époque antérieure, reconnaissons que la conjoncture actuelle ne permet plus d'engranger pour engranger. La conservation comme fin en soi n'a, selon nous, qu'un intérêt très limité, voire inexistant : l'objectif, c'est la diffusion et la promotion des documents soigneusement préservés, certes, des dégradations naturelles dûes au temps qui passe. Conserver et/ou communiquer ? le problème trop souvent simplifié au risque d'être caricaturé, ne se pose pas en termes d'exclusivité et l'on se doit d'approfondir la question afin de dégager les liens qui existent entre ces deux notions ; nous découvrirons qu'elles s'éclairent réciproquement.

Les soucis de conservation sont omniprésents dans une bibliothèque, quel que soit le département thématique concerné. C'est au Fonds Ancien qu'ils sont considérés avec le plus d'attention et qu'ils reçoivent le zèle qu'ils méritent. Les collections occupent deux étages du silo et bénéficient de rangements adaptés : des rayonnages métalliques propres et nets ; les affiches sont suspendues à des tringles, garantie d'un maniement facile et sûr. Un système d'aération des magasins permet un maintien à peu près constant de la température (17°C), paramètre soigneusement surveillé au Fonds Ancien, contrairement aux autres étages du silo, car on sait quelles incidences catastrophiques une amplitude thermique trop importante peut avoir sur les livres aux reliures anciennes. L'hygrométrie est conforme aux normes en vigueur, bien qu'elle soit à surveiller de près, voire même à corriger, pour offrir des conditions optimales. Les collections du Fonds Général sont entreposées dans les divers étages du silo dans des conditions atmosphériques plutôt bonnes, même si les écarts de température saisonniers se font fortement sentir (la chaleur estivale peut commencer en juin !). Mais on regrette que les questions de conservation et de restauration des documents soient si peu considérées quand il s'agit des ouvrages postérieurs à 1800 : les reliures tout d'abord exigent un

entretien méticuleux et des réfections fréquentes (avec des colles non acides). Du fait des limites budgétaires, sont traités en priorité les livres les plus demandés puis les productions régionales et les périodiques. Cela devrait être l'affaire d'une personne spécialisée et non un souci de plus incombant à une bibliothécaire déjà bien occupée par la gestion courante d'un fonds d'Etude.

Des problèmes se posent pour les imprimés du XIXème siècle : on songe de plus en plus sérieusement à les sortir du Fonds Général où ils sont communicables au grand public, afin de les intégrer au Fonds Ancien dont l'accès est plus réservé. La survie du support papier est en jeu : depuis 1850 la pâte à bois a remplacé la pâte à chiffons d'où l'apparition de ce que l'on peut qualifier de "cancer rongeant le patrimoine", l'acidification. Les livres se desquament, les pages jaunissent et moisissent, les périodiques s'effritent et les déplier signifie les condamner au rebut. Les menaces les plus féroces pèsent sur ce qu'on hésite encore à considérer comme patrimonial compte tenu de leur date relativement récente. Pourtant des actions de préservation, conditionnement et restauration proprement dite s'imposent. Surprenante est la gigantesque masse de documents à traiter, tandis que les méthodes à mettre en oeuvre restent très onéreuses. Comment expliquer aux autorités détentrices des ressources financières que la désacidification est un investissement et qu'elle permet la sauvegarde ou le maintien en état du patrimoine, condition *sine qua non* de sa mise en valeur ?

Une attention particulière est donc à accorder à la mémoire collective du siècle dernier. Celle-ci fait l'objet à la B.M.L. d'une campagne de désacidification entamée en 1986. Le transfert des collections du XIXème siècle dans le Fonds Ancien a déjà été évoqué ; le problème demeure le choix de la date butoir : fin du XIXème siècle ? 1919 ? - en prenant en compte le fonds de la guerre 1914-18 - . L'idée d'une "réserve bis" a été émise mais rencontre les réticences du Fonds Ancien, peu favorable à la multiplication des sous-ensembles de cette sorte.

Quant au problème de conservation du support écrit, on peut évoquer une solution mise au point récemment dans les pays anglo-saxons : le papier permanent. Fabriqué en milieu neutre à partir de pâtes chimiques blanchies, il est composé presque exclusivement de cellulose et d'une réserve alcaline. Ce papier dit "de conservation", voire "de patrimoine", est commercialisé aux Etats-Unis et les bibliothèques

scientifiques américaines comptent déjà 320 millions de volumes imprimés sur un tel support. La généralisation de son emploi résoudrait bien des problèmes à l'avenir et permettrait des économies budgétaires notamment pour la Bibliothèque Nationale et les Bibliothèques Municipales recevant le dépôt légal. Rappelons que la B.N. traite environ 80 000 ouvrages par an et que le stock des livres à désacidifier s'élève à 4 ou 5 millions, soit 50 ans de travail au rythme actuel ⁷Comment gèrera-t-on alors le patrimoine accumulé d'ici là ? La solution trouvée vaut bien de bousculer un peu le monde de l'édition qui oppose les réticences que l'on devine.

Parent pauvre d'une politique patrimoniale, il est un certain type de documents méprisé des professionnels et qui pourtant réclamerait un peu plus d'égards car porteur de toute une valeur sociologique et culturelle : les bandes dessinées. On les trouve exclusivement dans les annexes et en salle d'Information Générale : destinées à la consultation sur place ou au prêt, ce sont les ouvrages les plus lus de la Bibliothèque et donc les plus rapidement détériorés et condamnés au rebut du fait de leur qualité matérielle médiocre - la fragilité des reliures est reconnue par tous -. L'éphémère de leur existence est à regretter. Or leur valeur est timidement prise en compte. La B.M.L. achète depuis quelques temps des oeuvres des années 30. Ne faudrait-il pas éviter d'avoir à recommencer avec des oeuvres actuelles ? Certes les budgets alloués sont trop serrés pour permettre un achat en double des ouvrages - un exemplaire de consultation et un de conservation -. Quelle solution envisager alors ? Ne s'agit-il pas avant tout d'une sensibilisation des professionnels pour ce qu'ils considèrent comme "littérature parallèle" ?

Un mot s'impose concernant les collections "Jeunesse"-terminologie plus adaptée que fonds "Enfants"- dont la situation n'est guère louable. Il existe un fonds dit "d'intervention" qui comporte des livres d'images à conserver (nouveauautés, grands formats, classiques de la littérature enfantine) et un fonds d'illustrateurs et de livres animés qu'on peut caractériser de patrimonial. On regrette la dévalorisation injustifiée des ouvrages destinés à un public jeune et on peut s'inquiéter de ce qui sera transmis aux générations futures lorsqu'on apprend que les livres abimés par des prêts répétitifs sont rebutés sans qu'on ait vérifié qu'on en

⁷ Voir *Papier permanent, papier d'avenir*, par Patrice Fleurent. In : *Livres-Hebdo* n°47, pp.53-57.

conservait bien un exemplaire dans le silo. Le manque d'inventaire et de catalogue explique un telle pratique.

L'absence de notion de conservation patrimoniale dans la gestion du Fonds Général affecte d'autres documents. Patrimoine et lecture publique sont difficile à accorder et le sempiternel dilemme conservation-communication est aigu à la B.M.L. comme ailleurs. On peut évoquer une nouveauté qui devrait se mettre en place à l'automne après avoir mûri longuement dans l'esprit des conservateurs : ce que tout le monde à la Part-Dieu nomme "le prêt du silo". On envisage d'intégrer aux collections du silo les livres du fonds zéro, fonds commun aux annexes de quartier, réservé au prêt par leur intermédiaire et fonctionnant donc un peu comme un réservoir pour les bibliothèques du réseau. Désormais ces ouvrages vont être empruntables directement par les lecteurs à la Part-Dieu. Cette mesure s'accompagne d'une augmentation du nombre de livres destinés au prêt dans le fonds d'Etude. *"Soyons performants en lecture publique pour l'être en conservation"* pourrait être le maître mot de la politique de la B.M.L. On se heurte, il est vrai, au problème du vieillissement des ouvrages les plus lus, donc les plus significatifs des tendances culturelles d'une population à une époque donnée : ce sont ceux qui disparaissent le plus facilement alors qu'ils sont aussi les plus intéressants à transmettre compte-tenu de leur rôle dans la formation des esprits.

La rencontre des responsables de pôles d'annexes - rappelons que la B.M.L. fonctionne en réseau, comprenant une centrale et 15 bibliothèques d'arrondissement - a permis de constater, que pour elles, la fonction de diffusion primait sur celle de conservation. Cependant avant d'éliminer un document endommagé du fait du prêt à domicile ou de la consultation sur place, on vérifie sa présence dans le réseau afin de le conserver s'il s'agit d'un exemplaire unique. Il regagne alors le fonds ZZZ de la Part-Dieu, fonds tampon dans lequel puisent les annexes : il s'agit d'une mise à disposition générale plus que d'une véritable conservation.

On signalera aussi le caractère patrimonial de certains fonds d'annexes, soit relatifs au quartier dans lequel la bibliothèque est implantée (par exemple à Vaise), soit unique dans le réseau : par exemple à la bibliothèque du 6ème arrondissement un fonds littéraire comporte des ouvrages qu'on ne trouve nulle part ailleurs - richesse apparemment mal mise en valeur et méconnue, car ce fonds "dort" au dire des

bibliothécaires - ; même remarque pour 10% des livres de la bibliothèque du 3ème arrondissement ou le fonds lyonnais du 7ème arrondissement.

Une solution intermédiaire reste donc à trouver afin de concilier communication et conservation dans le domaine de la lecture publique pour éviter de laisser échapper ce qui constituera le patrimoine de demain. Pourquoi ne pas songer à l'acquisition des ouvrages en double exemplaire ? La réalité économique est là, objectera-t-on ; l'heure n'est plus aux crédits alloués généreusement et aux acquisitions massives. On observe depuis quelques années une réduction budgétaire sensible : le Fonds Ancien et la Documentation Régionale ont acheté deux fois moins en 1991 qu'en 1990 ; le Fonds Ancien disposait jusqu'à lors de 50 000 francs et l'achat d'un livre coûte 5 à 10 000 francs. Le premier chapitre mentionné dans le projet budgétaire pour l'an prochain demeure celui des acquisitions : la conservation des collections ne doit pas aller à l'encontre de leur enrichissement. On perçoit, par exemple, le rôle du Fonds Ancien de la B.M.L. dans le rayonnement culturel de la ville, capitale historique du livre. Les orientations politiques de la Bibliothèque sont donc déterminantes et plus que jamais communiquer et conserver semblent intimement liés. C'est en mettant le patrimoine en valeur que nous pourrions le transmettre dans de bonnes conditions à nos descendants.

L'exemple québécois peut être intéressant à mentionner : la Bibliothèque Nationale du Québec, gérée par la ville et non l'Etat, a le souci et le devoir de conserver les documents d'intérêt général. Seule au Québec, elle a le mandat de conserver l'exhaustivité du patrimoine national publié, et d'acquérir les documents relatifs au pays. Sa politique s'ordonne autour de deux axes : assurer le contrôle bibliographique, conserver et diffuser. C'est donc un lieu d'information par excellence sur le pays et elle répond aux exigences fixées en matière de conservation. Les québécois entendent par là l'ensemble des mesures qui permettent d'assurer la longévité du support physique ou du contenu des collections, ce qui englobe la préservation et les traitements (des mesures curatives parfois) qui visent à prolonger la vie du document et à le rendre utilisable.⁸

⁸ Voir le rapport annuel de la Bibliothèque qui nous a été transmis très aimablement par l'intermédiaire de M. Ducharme.

La sauvegarde du patrimoine n'a de sens que si elle s'accompagne de sa promotion : la conservation ne peut être une fin en soit et va de pair avec la communication. A quoi bon des trésors cachés, méconnus ? Les mettre en valeur et les faire découvrir au public, c'est contribuer à leur estime. Premier souci : rendre accessibles les collections grâce à un travail d'inventaire et de catalogage. D'un ouvrage non consulté on ne peut conclure qu'il est inintéressant mais simplement qu'il est méconnu, perdu dans un fonds, non repérable par les lecteurs. Or, l'accessibilité garantit la connaissance, ce qui signifie la survie d'une oeuvre. Le fonds Coste, par exemple, parce qu'il est catalogué, peut faire l'objet d'une mise en valeur et les richesses qu'il recèle sont connues ; le fonds des estampes lyonnaises au contraire, est peu ou mal connu du fait d'absence d'instrument de recherche en permettant l'accès. Des documents de premier intérêt nécessiteraient un personnel nombreux et qualifié pour effectuer inventaire et catalogue : les affiches, actuellement dispersées entre le 5ème et le 12ème étage du silo, attendent de faire l'objet d'une étude qui devrait se révéler fort intéressante - notons que nous avons failli nous en occuper, mais un stage de trois mois s'annonçait insuffisamment long pour mener à terme ce travail - ; de même les cartes postales constitueraient sans doute une source informative, si on pouvait y avoir accès. Enfin signalons l'absence de catalogue satisfaisant des ouvrages pour la jeunesse : seules les acquisitions effectuées depuis 1989 sont rentrées systématiquement sur le système informatique : un travail de catalogage rétroactif serait nécessaire.

La B.M.L. participe actuellement à l'élaboration du Catalogue Collectif National des fonds en tant que pôle associé de la Bibliothèque de France. On ne peut que regretter l'absence de personnel qualifié nécessaire à une vaste opération d'inventaire puis de catalogage de certains fonds laissés en attente, sans compter les campagnes de rétroconversion que l'informatisation rend plus faciles. Combien de lecteurs ignorent encore que les terminaux et le système GEAC ne permettent d'avoir accès qu'aux acquisitions réalisées depuis 1986 ? d'où des remarques aberrantes de la part de certains usagers.

Une fois repéré, un document doit pouvoir être communiqué sans que cela n'entraîne pour lui, détérioration, dommage ou altération de sa nature propre. Des solutions restent donc à trouver et à mettre en oeuvre afin de concilier deux exigences à priori antinomiques. L'acquisition des

ouvrages en double exemplaire est une solution envisageable mais peu réaliste quand l'heure est aux réductions budgétaires.

Le recours à des supports de substitution sur lesquels on assure le contenu intellectuel des documents est légitime, pourvu qu'on puisse toujours avoir accès à l'original : sinon il s'agit de falsification et de tromperie. L'expérience a déjà été tentée avec la réalisation de Vidéralp : on a reproduit sur vidéodisque les estampes d'intérêt régional du fonds Coste et les clichés photographiques sur plaques de verre de la collection Sylvestre. Cet instrument permet l'étude des documents iconographiques de grande valeur sans faire courir de risques aux originaux et rend leur consultation aisée et satisfaisante. On peut inscrire dans le même ordre d'idée les campagnes de microfilmage de documents anciens, rares ou précieux, ou encore de la presse locale du XIX^{ème} siècle, chantier actuellement en cours. Un programme collectif à la B.M.L., aux Archives Municipales et aux Archives Départementales "*pour la préservation de la presse de Lyon et du département du Rhône*" a été élaboré et nécessite le dégagement de crédits importants (2 800 000 francs réclamés par la B.M.L. sur cinq ans avec 30 à 40 000 francs au début pour entamer le travail). On devine combien il est impératif de collaborer pour mener à bien des opérations d'une telle envergure .

Enfin, ce qui apparaît comme la méthode la plus adaptée et donc appelée à remplacer le microfilmage à l'avenir : la numérisation. La mise en valeur de l'enjeu que représente le patrimoine passe par l'emploi de nouvelles technologies. Le transfert de support nécessite préalablement un travail de catalogage, d'indexation, une campagne photo (puisque ce sont des clichés qui sont numérisés), et une saisie des données par scannérisation, donc un personnel compétent et un matériel adapté. La Documentation Régionale prévoit de numériser ce qui a trait à l'actualité : dossiers de presse, listes et analyses d'articles, pour constituer une base de données textuelles d'accès rapide et précis. Le Fonds Ancien mûrit des projets du même ordre : constituer une base de données à partir des lettres ornées, bandeaux et autres ornements secondaires des éditions lyonnaises afin d'en faciliter repérage et identification à l'avenir - une réalisation d'un intérêt certain pour la B.M.L. et d'autres bibliothèques -. D'autre part, est actuellement en cours d'étude le dossier prévoyant une vaste campagne de numérisation des fonds iconographiques : 1 000 affiches, 30 000 gravures, 20 000 photos et des milliers d'illustrations . L'objectif fixé d'ici 1995 est la numérisation de 100 000 images. Les

travaux devraient commencer en 1993 avec le traitement de 20 000 documents. La collaboration du Musée et de l'Ecole des Beaux-Arts, et du Centre Historique de la Résistance et de la Déportation pourrait déboucher sur la mise au point d'une banque d'images régionale, accessible, pourquoi pas, en ligne. Serait ainsi assurée la mise à disposition du patrimoine graphique et sa conservation.

La réalisation de copies des documents audiovisuels permettrait la création d'une vidéothèque de prêt, parallèlement à une bibliothèque patrimoniale régionale (voir p.39). Son objectif serait d'assurer un service de communication, consultation sur place et prêt à domicile. Ces collections pourraient être encyclopédiques, sans pour autant concurrencer les structures commerciales de location. Le transfert de support assurerait la conservation des originaux sans en empêcher la diffusion. Rappelons que le problème est actuellement d'ordre juridique: la négociation des droits de reproduction est quasiment impossible du fait des budgets colossaux exigés. Des crédits seraient donc à prévoir pour l'équipement et le fonctionnement d'une telle vidéothèque: l'enjeu semble valable. Les capitaux mis ainsi en oeuvre auraient peut-être des chances de susciter dons et investissements.

LA DEPARTEMENTALISATION

Le projet de réorganiser la B.M.L. en départements thématiques a été élaboré ces dernières années et l'on assistera à l'automne 1992 à l'amorce de sa mise en oeuvre. A l'origine de la départementalisation, on note la volonté de décroïsonner les diverses collections, exigences imposée par le contexte culturel actuel. On ne peut plus isoler l'image et l'imprimé. De plus il convient de permettre à la Bibliothèque de remplir pleinement son rôle et de répondre aux attentes du public. Instrument du savoir, elle doit assurer un service: information, documentation et au-delà, éducation et sensibilisation des lecteurs. Une interdisciplinarité tempérée mais globale distinguera la Part-Dieu tout autant des bibliothèques universitaires que des centres de documentation spécialisés ou encore des bibliothèques de quartiers. Cette restructuration n'est pas sans affecter la vie de l'établissement.

Les départements envisagés sont au nombre de six :

- "Société", axé sur l'économie, l'entreprise, la communication, la vie sociale, politique, juridique et enfin, l'Histoire, assurant ainsi une mise en perspective temporelle par rapport aux données avant tout événementielles du département qui privilégiera l'actualité dans sa dimension internationale.
- "Littérature" : production littéraire française et étrangère, langues, philosophie et religions ; des liens pourront être tissés avec le domaine de la création afin de faire réellement vivre le département ce qui contribuera à la mise en valeur des fonds.
- "Arts et Loisirs", qui regroupera les arts plastiques, le cinéma et les arts du spectacle, la musique, le tourisme et les jeux. On pourra envisager d'intégrer à ce département la discothèque et une artothèque.
- "Sciences et techniques", qui proposera des données encyclopédiques et permanentes sur l'actualité scientifique et technique, avec, comme principal objectif, d'assurer la transmission du savoir , par le biais de la vulgarisation.
- la Documentation Régionale : ce département ne changera pas fondamentalement puisqu'il fonctionne déjà de façon autonome, avec la complémentarité que l'on souhaite généraliser entre le livre, l'image et le document sonore. Sa vocation documentaire est réaffirmée, ainsi que sa vocation patrimoniale régionale.
- le Fonds Ancien auquel on adjoint la désignation "Histoire du livre et de l'imprimerie". Fonctionnant déjà comme un département thématique, ses activités vont être axées sur la valorisation des collections, l'action pédagogique et la vulgarisation, une collaboration accrue avec les autres départements ("Sciences et Techniques" en ce qui concerne

les techniques actuelles d'imprimerie) et le Musée de l'Imprimerie.

- un département "Jeunesse" plus spécialement consacré aux enfants car on souhaite que les adolescents se dirigent vers les départements thématiques.

On pourrait aussi s'interroger sur la création d'un département "Informatique". Nouveau support et nouveau moyen de communication en voie de vulgarisation, l'informatique est sans doute appelé à avoir sa place dans une bibliothèque publique. Une informathèque, avec consultation et prêt à domicile de logiciels et de revues spécialisées, pourquoi pas ? Une telle idée a déjà été lancée à la B.M.L., il y a bientôt dix ans, preuve du dynamisme et de l'audace de cet établissement. Ce projet n'a pas été retenu dans l'élaboration actuelle des départements. On peut espérer que la réflexion se poursuivra à son sujet.

La départementalisation s'accompagne de la détermination d'axes de développement qui doivent contribuer à coordonner et préciser l'action de la bibliothèque (l'actualité, la dimension internationale, l'intégration sociale, l'interdisciplinarité) ; d'axes de coordination qui doivent se traduire par des structures permanentes issues de celles qui existent déjà : accès à la documentation, acquisition, conservation/valorisation des fonds (c'est à dire les moyens de la mise en valeur du patrimoine depuis les techniques de conservation jusqu'aux produits éditoriaux) .

On constate donc l'éclatement de la fonction patrimoniale : elle doit s'imposer comme une dimension transversale et trouver sa place dans les départements dont les attributions seront multi-médias, multi-niveaux, et multi-services - dont la conservation- . Espérons une collaboration réelle et efficace entre les différents secteurs, politique dont d'autres bibliothèques ont déjà prouvé la réussite : les exemples ne manquent pas et nous citerons celui de la New York Public Library, dans le cadre de l'exposition "Revolution in prints ; France, 1789", exemple sur lequel nous reviendrons par ailleurs.⁹

⁹ Voir *Donner vie aux collections*, de Jacky Ebreard. In : B.B.F. t.36 n°4 (1991) pp.325-335.

L'AVENIR DE LA DISCOTHEQUE

La place de la musique dans une bibliothèque n'est plus à démontrer et le disque apparaît comme un document d'une valeur extraordinaire, complétant ou complété par l'imprimerie. D'où le projet d'intégrer la discothèque au département "Arts et Loisirs" dans le plan de restructuration de la B.M.L.

On constate en France l'absence de discothèque d'étude et de conservation, à part celle des Halles, à Paris, qui frappe par son modernisme et son caractère pionnier (4000 cassettes et 40 postes vidéos reliés par des robots). Cet exemple aurait tout intérêt à être suivi. Un effort s'impose pour sauvegarder les fonds imprimés musicaux, production fragile, difficile à relier donc à communiquer et encore jugée inutile à stocker car n'ayant de sens que dans le cadre d'une pratique instrumentale. De même, les périodiques sur la musique n'ont bien souvent droit à aucun égard : ils constituent pourtant des mines d'information de premier ordre pour comprendre les goûts et sensibilités d'une époque. Ce que l'on pourrait qualifier de "fonds ancien" de la discothèque n'est pas inventorié encore et donc mal connu. N'oublions pas les pochettes de disques, éléments iconographiques trop souvent méprisés : c'est un patrimoine dont nous vivons la disparition depuis que les disques compacts ont succédé aux disques vinyl. On risque d'en prendre conscience trop tard et de rechercher dans quelques années des documents qui nous paraissent aujourd'hui familiers.

Les conservateurs sont souvent mal préparés à la gestion du disque et certains hésitent encore à lui faire la place qu'il mérite. L'établissement de discothèques indépendantes ne semble pourtant pas la meilleure solution : ce serait dissocier trop radicalement deux supports d'expression de la pensée humaine qui sont complémentaires. Comment aborder la vie d'une époque en en goûtant seulement la littérature, sans en écouter aussi la musique ? La reproduction et la copie des documents semblent donc les meilleures solutions pour assurer les fonctions de communication et de conservation.

On pourrait envisager la création de centres d'études spécialisés sur un genre de musique donné, en s'inspirant de l'exemple américain - le Nashville Country Music Foundation prouve la réussite d'une telle entreprise - . N'est-il pas surprenant de constater, que pour qui veut étudier la chanson française, il est plus facile d'aller aux Etats-Unis, où

les infrastructures adéquates permettent études et recherches, alors qu'aucune proposition n'est faite en France pour accéder au patrimoine national ? Une solution s'impose : s'organiser régionalement afin de chercher à atteindre l'exhaustivité dans la conservation d'un, voire plusieurs, genre de musique, par exemple à Lyon, l'opéra ; la mise en valeur du fonds pourrait passer par une collaboration enrichissante avec l'Opéra municipal, afin de sauvegarder un patrimoine dont le prix et la richesse ne peuvent, malheureusement, être appréciés à leur juste valeur de nos jours, faute de structures adaptées. Un handicap auquel il devient urgent de remédier.

L'AVENIR DE LA VIDEOTHEQUE

Compte-tenu de l'enjeu culturel et économique qui est le leur, on a tout intérêt à intégrer à la bibliothèque les documents sonores et audiovisuels. Certes, bien des réticences s'élèvent à leur égard : ils surprennent, du fait de leur appartenance au mouvement d'innovation technologique actuellement en cours.

La politique patrimoniale de la vidéothèque devrait s'articuler autour de trois lignes directrices :

- la collecte.
- la conservation.
- la promotion des images.

Mener cette action dans un cadre régional semble plus intéressant : on pourrait ainsi distinguer la vidéothèque de conservation, régionale, de la vidéothèque de prêt, municipale (voir p.35). Les critères de pertinence patrimoniale peuvent être définis :

- géographiques.
- éditoriaux (documents produits dans la région).
- divers : ancienneté, rareté, documents liés à une personnalité.

La vidéothèque pourrait tendre à l'exhaustivité sur des sujets bien précis : on pense à Lyon, à la soierie, aux arts de la table (gastronomie, œnologie), à l'opéra... Les acquisitions se feraient grâce à des dons, des achats ; on pourrait souhaiter aussi l'institution d'un dépôt légal régional négocié avec FR3. Le problème des droits de reproduction et de diffusion serait à examiner de plus près afin d'élaborer un consensus juridique. La conservation de la production régionale serait ainsi assurée. Il semble

envisageable aussi que la vidéothèque participe à la création de films d'intérêt régional : l'image animée apparaît comme un œil témoin d'une époque et nous ne devons pas oublier que le patrimoine se construit au fur et à mesure. Le collecter ne suffit pas : il faut rassembler les images du temps révolu mais aussi celles de ce que nous vivons, bien souvent appelées à disparaître.

Les moyens à mettre en oeuvre sont de deux ordres : financier et matériel. Il semble logique d'espérer des subventions du Conseil Régional et une participation de l'Agence de Coopération Régionale pour la Documentation (ACORD) : la constitution et mise en valeur du patrimoine régional incombe à la région avant tout. Le traitement matériel des fonds nécessite une campagne de transfert de support puisque la communication des documents ne peut se faire au détriment de leur sauvegarde. Pour l'instant aucune politique de conservation des images animées ne peut être menée du fait de l'impossibilité d'obtenir des droits de copie pour des raisons juridiques. On se heurte également à un problème technique puisque les images doivent actuellement être compressées lors de leur transposition sur un nouveau support, puis décompressées. Cette opération demande encore à être perfectionnée. Qui ignore que la copie est le nerf même d'une politique patrimoniale car les bandes s'usent, qu'elles soient ou non visionnées ?

Autant de points à régler sur le plan régional, qu'il s'agisse de la négociation des droits, de la prospection - pour faciliter les acquisitions destinées à un public tantôt large (vulgarisation), tantôt spécialisé (recherche) - ou de la conservation : la D.L.L. conserve les bande mères : il serait bon que soient organisés des relais à l'échelon régional, assurant cette fonction de stockage des "masters".

LA MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Un lieu d'exposition

On peut espérer qu'à l'occasion de la départementalisation certains projets pourront aussi être mis en place : la création d'un espace d'exposition pour le Fonds Ancien par exemple. La B.M.L. a été conçue sans, et les expositions qui jouent un rôle de premier ordre dans la

promotion du patrimoine ancien, ont lieu actuellement dans un hall qui n'a pas été prévu à cet effet, d'où les problèmes de présentation, et surtout de sécurité, encourus par les oeuvres offertes temporairement au regard du public. Certes, il est loin le temps où bibliothèque et musée allaient de pair - à Grenoble, à Amiens par exemple, les bâtiments en témoignent encore - . On regrette trop souvent que le grand public ne soit pas averti : problème de communication et absence de formation n'en sont-ils pas la cause ? L'écrit est plus délicat à appréhender et l'opinion générale y semble moins sensible qu'à l'architecture qui occupe la première place des campagnes médiatiques de mise en valeur du patrimoine. Le livre fait figure de parent pauvre entre autres parce qu'il est difficile d'accès : il ne permet pas une approche tactile comme l'objet. Sa valeur émane autant de son contenu, dont la saisie ne peut être qu'intellectuelle, que du contenant, peu parlant à moins d'une reliure exceptionnelle. On remarque que les livres illustrés intéressent plus facilement le grand public : les bandes dessinées par exemple, ou encore, aussi surprenant que cela puisse paraître, les manuscrits à peintures : malgré leur ancienneté, ils suscitent un engouement qui prouve que le public est touché par leur beauté et la finesse de leur exécution. Notre civilisation est celle de l'image, comme l'était celle du Moyen-Age. Le XIIème siècle ne connaissait que l'image fixe alors que nous sommes familiers de l'image animée. L'enthousiasme du public est réel comme l'a montré une présentation de manuscrits enluminés aux lecteurs des annexes de quartiers, une opération menée brillamment à l'initiative de Pierre Guinard, conservateur au Fonds Ancien. A cette occasion, s'est révélé le sentiment de propriété du public à l'égard du patrimoine national : "*Cela nous appartient*", murmurait-on tout ébaubi et admiratif en s'approchant de tel ou tel chef.d'oeuvre. Evoquons aussi l'exposition "Trésors du patrimoine écrit" qui doit se tenir à l'automne en relation avec le "Mois du patrimoine écrit" qui donnera lieu à diverses manifestations culturelles à l'échelle nationale.

Améliorer la politique muséographique de la B.M.L. semble s'imposer. La promotion du patrimoine passe par là. C'est une des composantes d'une action pédagogique et de vulgarisation puisqu'une exposition génère visites, conférences, rencontres, voire même activités commerciales (vente de cartes postales, pin's et autres petits souvenirs). Regardons ce que font nos collègues étrangers sur ce sujet.

L'aménagement d'un espace d'exposition devrait avoir lieu dans

toutes bibliothèques. Celui prévu par la British Library dans son nouveau site de Saint Pancras présente des installations modernes : éclairage par fibres optiques, ce qui élimine les risques inhérents à la chaleur et aux ultraviolets ; vitrines climatisées en fonction des normes de conservation des livres (17°C et 50% d'humidité) et hermétiquement protégées contre les particules et les gaz polluants¹⁰. De même la bibliothèque de San Francisco, en cours de réaménagement¹¹, prévoit des espaces de communication, dont un lieu d'exposition pour les documents rares ou précieux. La présentation permanente de certaines pièces des collections constitue un atout pour la mise en valeur des fonds anciens, mais on doit veiller scrupuleusement au respect des conditions de conservation - souci également présent lorsqu'il s'agit d'expositions temporaires - . Qui n'a pas le souvenir, en France ou ailleurs, de vitrines d'une autre époque abritant des documents aux couleurs passées et plus ou moins poussiéreux du fait de l'agressivité de la lumière, voire du soleil, et de l'étanchéité douteuse du conditionnement ? Certes les conservateurs sont désormais avertis et mieux formés, ce qui laisse espérer que les erreurs des décennies passées ne se reproduiront plus.

Présenter les collections au public n'est pas seulement dévoiler aux non-spécialistes ce qui, jusqu'à une date récente, restait l'apanage des érudits et le privilège de quelques-uns. Outre le souci de démocratisation qui anime une politique "d'ouverture", on remarque les conséquences plus "professionnelles" d'un tel objectif. Chercher à diffuser, c'est tout mettre en oeuvre pour que cette diffusion soit possible et qu'on ait accès

¹⁰ Voir *La British Library à Saint Pancras*, par K.R.Cooper. In : B.B.F. t.36 n°5 (1991) pp.404-411.

¹¹ Voir *La bibliothèque publique de San Francisco de l'an 2000*, K.E.Dowlin. In : B.B.F. t. 36 n°5 (1991) pp.412-419



au document : effort d'inventaire, de catalogage, de recherche afin de rédiger une notice scientifique sur la pièce, et enfin, transfert de support pour en rendre la communication aisée et la consultation sûre pour l'état matériel. Signalons que cette politique est déjà mise en oeuvre à la B.M.L. : par exemple les documents du Fonds Ancien ou ceux du fonds chinois sont microfilmés à l'occasion d'expositions. De même, on peut évoquer ce que fait la New York Public Library pour valoriser le patrimoine par l'intermédiaire muséographique : par exemple, l'exposition qui s'est tenue en 1989 à la bibliothèque centrale "Revolution in print : France, 1789" a donné lieu à un vaste programme de films, concerts, conférences et petites expositions dans le réseau des 82 bibliothèques de lecture publique de la ville ; cette exposition a également permis de traiter une partie des arrérages de catalogage, et engendré une amélioration des conditions de conservation des documents examinés ; la publication d'un catalogue visant un public cultivé a fait avancer la recherche tandis que brochures et vidéos ont été produits à l'attention du grand public. Les expositions font connaître et fréquenter la bibliothèque à toute une population spécifique : en 1989, 22% des personnes interrogées sur le motif de leur fréquentation de la bibliothèque centrale de N.Y.P.L. répondaient venir pour une exposition. Enfin, les expositions permettent d'amorcer des contacts avec des mécènes susceptibles de financer - de même que les musées, la New York Public Library dirige son offensive vers le Japon - et motive des dons bien souvent consentis à la seule condition d'être présentés au public.

L'animation

La B.M.L. publie une revue tous les deux mois, *Topo*, dans laquelle elle annonce et présente les diverses manifestations organisées à la Bibliothèque : l'Ecrit-Parade, qui est l'occasion d'échanges avec des écrivains autour de la lecture d'une de leurs oeuvres ; des conférences sur des sujets souvent littéraires ou historique ; Musiqu'Azimut, un cycle de rencontres musicales à l'initiative de la discothèque de la Part-Dieu ; la rubrique "Repères" propose quelques suggestions de lecture. Cet effort de mise en valeur ne peut être qu'encouragé et aurait tout intérêt à être développé, afin de répondre aux attentes d'un public toujours plus large et diversifié.

Poursuivant avec ce qui se fait Outre-Atlantique pour la promotion des collections d'une bibliothèque, nous évoquerons, toujours à la New York Public Library, l'existence d'un programme de conférences (Public Education) à un niveau qui se doit d'être ni trop élevé pour rester accessible au plus grand nombre, ni trop faible pour ne pas déroger aux critères de qualités exigés par la bibliothèque ; organisées en série afin de fidéliser un public, ces conférences traitent de sujets variés pour que l'accès y soit plus large. De multiples publications émanent aussi de la bibliothèque.

Expositions et conférences demeurent au coeur de la stratégie de la New York Public Library pour s'attirer les générosités des mécènes : par son souci de diffusion de ses richesses auprès des audiences les plus variées en respectant avant tout les principes originels de gratuité et de large ouverture à tous, la bibliothèque apparaît comme un centre de culture vivante, doté d'un rôle de forum. Lyon n'est pas New York, certes, mais l'inspiration n'en demeure pas moins possible¹².

l'appel au mécénat

Regardant encore ce qui est devenue pratique courante en Amérique du Nord, et qui est en passe de l'être en France même dans le domaine des musées par exemple, nous nous arrêterons brièvement sur les nouvelles perspectives qu'offre le mécénat¹³. Dans la répartition actuelle du financement culturel, on note le poids des collectivités locales qui l'emportent sur l'Etat et se découvrent ainsi une responsabilité croissante dans l'appel au financement par des entreprises privées. Les faveurs de celles-ci vont plus volontiers à la création qu'à la conservation du patrimoine *strito sensu*, mais n'est-ce pas là justement le moyen de relier deux notions dont nous avons vu la complémentarité ? Le mécénat apparaît comme un signe de vitalité pour les entreprises et traduit le dynamisme de l'établissement public qui en bénéficie : ce dernier fait figure de pionnier à l'heure actuelle, compte-tenu du caractère novateur d'une telle pratique. C'est aussi un facteur de pluralisme culturel, vue la

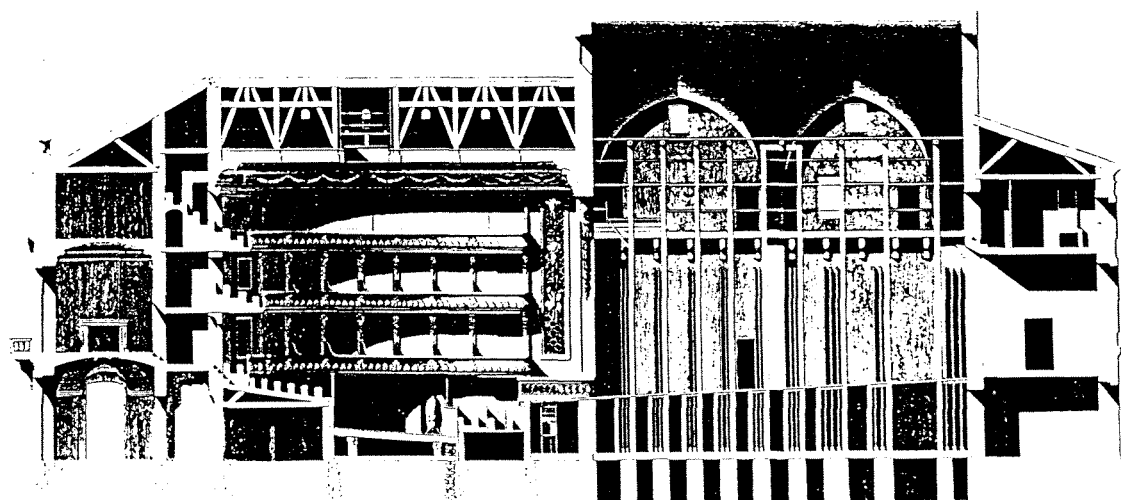
¹² Voir *Donner vie aux collections*, par Jacky Ebreard. In : B.B.F. t. 36 n°4 (1991) pp.325-335.

¹³ Voir *Problèmes économiques*, n°2060 (3 février 1988), pp.2-8.

dimension internationale des faits et flux économiques et une manifestation du souci commun de la qualité de la vie culturelle.

Le patrimoine recevrait ainsi un soutien financier permettant son sauvetage ou son entretien et son exploitation à des fins pédagogiques, touristiques, ou ludiques. Dans le domaine du livre, les entreprises sollicitées pourraient être principalement les éditeurs, et en particulier les éditeurs d'art, de bande dessinée, de prix littéraires, les imprimeurs et autres métiers gravitant autour du livre. Une telle politique conduirait des intérêts divers à collaborer.

Coupe sur la Longueur du Théâtre de Lyon



Fonds Coste n° 567, in fol. coupe sur la longueur du théâtre de Lyon

CONCLUSION

VERS UNE POLITIQUE REGIONALE

On sait que la loi de 1986 a transféré aux régions des compétences de Etat en matière culturelle, et décentralisé les crédits prévus à cet effet. Le concours particulier de la Dotation Générale de Décentralisation est une enveloppe gérée par le Conseiller au Livre et à la Lecture, pour subventionner les dépenses de fonctionnement ou d'investissement des bibliothèques de lecture publique. On remarque que la seconde part de ce concours est plus souvent sollicitée pour aider à l'équipement en mobilier ou en matériel informatique que pour "*l'amélioration des conditions de conservation des Fonds Anciens*", comme le suggère la loi. L'obtention de subvention dans un tel but n'a pourtant pas à répondre à des critères d'éligibilité particuliers et, rappelons le, les sommes allouées peuvent atteindre jusqu'à 50% des dépenses engagées. On comprend donc combien il est regrettable que les bibliothèques municipales profitent aussi peu d'une telle offre.

La région Rhône-Alpes, comme bien d'autres en France, participe au financement de l'Agence de Coopération Régionale de Documentation (ACORD) qui mène une politique de sensibilisation aux problèmes patrimoniaux et met en oeuvre les moyens de les résoudre.

L'intérêt de la mise en place de Bibliothèques Municipales à Vocation Régionale, comme le stipule une loi très récente (13 juillet 1992) est manifeste. A l'origine de ce projet, il y a la création de la Bibliothèque de France : les B.M.V.R. ont été conçues comme pôles associés de la B.D.F. afin d'élaborer un réseau bibliographique national avec des relais en région. Sur les 32 B.M.V.R. potentielles -bibliothèques municipales des villes de plus de 100 000 habitants ou des chef-lieux de région- 15 recevront des crédits particuliers pour s'agrandir ou s'équiper, afin de répondre aux exigences de leur nouveau statut. On peut noter qu'aucune demande n'a été déposée par une bibliothèque municipale de la région Rhône-Alpes.

Le constat de l'existant ayant été fait, on peut s'interroger sur les perspectives qu'offrirait le développement de ces B.M.V.R.

Le premier objectif serait de constituer un pôle régional qui ait pour mission d'acquérir une documentation exhaustive sur la région. Cette ambition est actuellement celle de la Documentation Régionale de la B.M.L. et on a déjà évoqué la création d'une vidéothèque patrimoniale vouée à la conservation (voir p.40). Il faudrait envisager une politique à plus grande échelle, avec la participation financière du Conseil Régional et l'institution d'un Dépôt Légal régional. Ainsi serait pris en compte toute la production bibliographique locale. Second objectif : on conserverait le patrimoine documentaire déjà présent dans la région, celui concernant ou produit en région, mais le patrimoine national conservé à la Bibliothèque Nationale ne serait plus l'objet de mesures particulières. Que de gains de place, de temps et d'énergies si chaque établissement jouait un rôle défini, en coordination avec les autres, dans un projet politique d'ensemble : La concentration des actions de préservation des ouvrages - plus ou moins anciens, nous l'avons dit - permettrait l'emploi de moyens plus rentables et plus performants sur les plans techniques et scientifiques. Par exemple, les campagnes de microfilmage auraient tout intérêt à être menées sur toute une région dans un souci d'économie et d'harmonisation. De même, la restauration matérielle des livres ou des reliures, garantie de qualité et de sécurité pour les ouvrages.

Deux principes de fonctionnement accompagnent l'institution de structures régionales : la spécialisation des fonds et la collaboration des différents établissements.

- les collections d'intérêt régional seront évidemment spécialisées, du fait de l'individualité de chaque région. On peut concevoir aussi la constitution de fonds bien particuliers, du fait de l'historique de la bibliothèque : la B.M.L. possède ainsi un fonds d'ésotérisme et d'occultisme qu'il serait bon d'accroître. On peut espérer une certaine collaboration entre établissements d'une même région pour éviter de mener une politique personnelle et isolée d'acquisition, ce qui conduit à des dépenses inutiles spécialement regrettables à l'heure des économies et restrictions budgétaire.

- la collaboration s'impose en complément. D'une part, les besoins d'instances de coopération transversales, trans-administratives et parfois, trans-frontalières se font de plus en plus pressants. D'autre part, les moyens techniques dont nous disposons désormais permettent des échanges nombreux, rapides et fiables. L'informatisation généralisée de façon harmonieuse, et dans une optique d'échanges toujours plus larges, permet le travail en réseaux, condition indispensable à la constitution des bibliothèques en différents pôles documentaires.

Les fonctions de conservation du patrimoine serait la priorité des B.M.V.R., laissant aux autres bibliothèques le soin de se consacrer à la lecture publique. Le cas de la région Rhône-Alpes est particulier : le cadre régional y étant administratif et ne reflétant aucune homogénéité ethnographique ou une quelconque tradition historique, il faudrait envisager la désignation de trois B.M.V.R. : Lyon, Grenoble et Chambéry. Des projets d'action régionale sont actuellement formulés : un catalogue collectif automatisé des livres anciens et des fonds locaux, l'établissement d'une politique d'élimination et d'acquisition, l'acquisition, par le biais de l'ACORD, d'un équipement collectif, l'établissement de normes de qualité pour les interventions de restauration, l'incitation du secteur privé au mécénat culturel...

Mais un obstacle demeure, et de taille : l'absence de conscience régionale associée à la notion de patrimoine. Le patrimoine serait-il resté, dans la profondeur des mentalités, ce bien personnel, hérité de ses parents et à transmettre à ses enfants ? Difficile élargissement d'une approche familiale à une approche nationale, voire internationale.

La perspective d'une action régionale semble être une solution d'avenir, compte-tenu des enjeux économiques et politiques actuels, et des outils informatiques dont nous disposons : efforts, certes, de clarification, de spécialisation et de concentration des activités, avec des gains d'efficacité en matière de service public et de conservation du patrimoine, à la clé. Au delà du cadre régional français, des échanges internationaux seraient envisageables, notamment à Lyon. Par sa position géographique, la ville est au centre de l'Europe, atout qu'il serait intéressant d'exploiter. Pourquoi ne pas rêver à une bibliothèque européenne ?

Nous terminerons par ce mot de Malraux :

“Il faut faire pour la culture ce que Jules Ferry a fait pour l'instruction : enrichir le patrimoine en aidant la création (le patrimoine de demain) et assurer la démocratisation en le rendant accessible aux non-initiés”.

BIBLIOGRAPHIE

On note que le recours à une bibliographie a un caractère auxiliaire, l'essentiel des sources de cette étude ayant été tiré d'enquêtes auprès du personnel. Les ouvrages et articles consultés ont permis des comparaisons avec des établissements semblables ou non, et ont nourri notre réflexion, en élargissant la question à des problèmes connexes.

Signalons le dépouillement systématique des revues professionnelles telles le *Bulletin des Bibliothèques de France*, le *Bulletin d'Information de l'Association des Bibliothèques de France*, *Livres-Hebdo* et *Préfaces* (notamment le n°17 de février-mars 1990), pour les années 1990 et 1991.

La revue *Coopération* publiée par l'Agence Régionale de Coopération pour la Documentation a été utilisée également avec profit, pour les années 1988-1992 et particulièrement les numéros 17, 18, 19, 20 et 21. L'ACORD a dressé tout récemment un *Inventaire du patrimoine écrit en région Rhône-Alpes*, document très riche dont nous avons eu connaissance, avant parution, grâce à Pierre Guinard : qu'il soit vivement remercié de sa collaboration.

ABCD Poitou-Charente.- Le patrimoine des bibliothèques du XXIème siècle : technologie, coopération.- Poitiers, 1990.

* Bibliothèques. *In* : Revue des Monuments Historiques, n°168.- Paris, 1990.

Bordier (Jean-Marc) .- La lecture publique face aux défis de notre temps. *In* : Bull. Bibl. France, t.35, n°1 (1990).

Carper (R.L.).- Librarianship, education and service. *In* : International Library Review.- New York, April 1988, n°2, vol.20, p.127.

Chartier (A-M) et Hébrard (J.) Dir.- Discours sur la lecture (1880-1980).- Paris, B.P.I., 1989.

Chastel (André).- La notion de patrimoine. *In* : Les lieux de mémoires, t.II, pp.405-449.

Chastel (André).- Patrimoine. *In* : Encyclopédie Universalis, les enjeux, t.1, p.220.

Cooper (K.R.).- La British Library à Saint Pancras. *In* : Bull. Bibl. France t.36, n°5 (1991), pp.404-411.

Le Développement du mécénat en France. *In* : Problèmes économiques, n° 2060 (février 1988), pp.2-8.

- Donnat (Olivier) .- Politique culturelle et débat sur la culture. *In* : Esprit, novembre 1988, pp.90-101.
- Dossier patrimoine. *In* : Interlignes : la revue des bibliothèques municipales / dir. de la publ. Anne-Marie Bertrand, mai 1990, pp.2-20.
- Dowlin (K.E.).- La bibliothèque publique de San Francisco de l'an 2000. *In* : Bull. Bibl. France t.36, n°5 (1991), pp.412-419.
- Ebréard (Jacky).- Donner vie aux collections. *In* : Bull. Bibl. France, t.36, n°4 (1991), pp.325-335.
- Feather (J.).- Preservation and the management of the library collections. *In* : The journal of documentation, vol.47.- London, 1991.
- Fédération Française de Coopération entre Bibliothèques.- Actes des journées patrimoniales d'Arc-et-Senans.- Arc-et-Senans, 1987.
- Fleurent (Patrice).- Papier permanent, papier d'avenir. *In* : Livres-Hebdo, n°47, pp.53-57.
- Guillaume (Marc) .- Politique du patrimoine .- Paris, Galilée, 1980.
- Herzhaft (Gérard) .- La place de la musique dans les bibliothèques publiques. *In* : Infomédiatique, Annales de l'Ecole Nationale Supérieure des Bibliothèques, 1988, pp.19-57.
- Lénart (Michel) .- Conservation du patrimoine : les difficultés d'une approche économique. *In* : Bull. Bibl. France.- Paris, t.35, n°2 (1990), pp.104-115.
- Miller (L.).- The self image of the library profession. *In* : International Library Review.-New York, April 1989, n°2, vol.21, p.141.
- Moreau (Paul) .- Protection du patrimoine et volonté publique. *In* Résonance, n°46 (juin 1990).
- Neyret (Régis).- Lyon et le patrimoine. *In* :: Résonance, juin 1990, n°46.
- Patrimoine, une démarche d'ensemble. *In* : Projections, vol.11, juillet 1991, pp. 2-14.
- QUEBEC. Ministère des Affaires Culturelles. Bibliothèque Nationale du Québec.- Rapport annuel 1990-1991.
- Rioux (Jean-Pierre) .- L'évolution des politiques culturelles et les métiers de la bibliothèque. *In* : Bull d'information de l'A.B.F. n° 152, 1991, pp.42-50.
- Rocher (Jean-Louis) .- Le patrimoine de la bibliothèque. *In* : Résonance, n°46 (juin 1990), pp.34-47.
- Sable(M.A).- Library science instruction : a credo. *In* : International Library Review.- New York, April 1988, n°2, vol.20.p.135.

TABLE DES ILLUSTRATIONS

Estampe Coste 115, plan de la Ville de Lyon, 1767.	5
Fonds Coste n° 567, in fol. coupe sur la longueur du théâtre de Lyon ..	45
Imprimé n°116.253, Journal de Lyon, 1794.	17
Incunable 159. Dante Alighieri, <i>La Divina Comedia</i> , Brescia, Bonino de Bonini, 1487.	26
Incunable 231. <i>Le Mirouer de la Redemption</i> , Lyon, 1479.	24
Manuscrit 179, fol. 1 et 2, carte marine du XIVème siècle.	13
Manuscrit 425, psautier du Vème siècle, fol. 6 v°.	10
Manuscrit 742, fol.166 v°. <i>Les Métamorphoses</i> d'Ovide (en français), XIVème siècle.	42





9595136